

# **DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	15 février 2019
-----------------------------	-----------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	2
N° identifiant	2019-0072

Titre	Débat d'orientations budgétaires 2019
-------	---------------------------------------

Rapporteur(s)	M. Claude EIDELSTEIN
Date de la convocation	21/01/2019

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Messieurs François BLANCHARD et Édouard ROBLOT
Membres en exercice	91

Quorum	
PJ.	ROB 2019 GP (2).pdf

Présents	68	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLÉ - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARAZIN-BAUDOIX - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> M. Christian GIRARD le conseiller communautaire suppléant
----------	----	--

Absents	14	M. Philippe BROTTIER - Mme Corine SAUVAGE <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Joël BIZARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Jacky CHAUVIN - M. Dominique ÉLOY - Mme Catherine FORESTIER - M. Jean-François JOLIVET - M. Serge LEBOND - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>
---------	----	--

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis CHARDONNEAU	Mme Marie-Christine MARCINIAK
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Gérard DELIS	M. Gérard HERBERT
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Francette MORCEAU
		Mme Anne GÉRARD	M. Daniel HOFNUNG
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Maguy LUMINEAU
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	M. Patrick CORONAS
		M. Alain TANGUY	Mme Cécile RUY-CARPENTIER

Observations	L'ordre de passage est : la 2, la 1, la 3 à 37, et la 39 à 40. La 38 est retirée.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances
------------------	---

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président doit, chaque année, présenter au conseil un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas de Grand Poitiers, le rapport doit également comporter « *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* ».

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédent le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales de Grand Poitiers pour son projet de budget primitif 2019, sont définies dans le rapport annexé à la présente délibération.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019.**

POUR	72	
CONTRE	2	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE
Abstention	3	M. Jean-Louis CHARDONNEAU, Mme Marie-Christine MARCINIAK, M. Bernard PERRIN
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE	Adopté
------------------	--------

Affichée le	22 février 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	28 février 2019
Date de réception en préfecture	21 février 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20190215-Imc195620-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgétaires



# **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

## **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire. C'est un moment privilégié de débats, de mise en perspective des actions de la collectivité, de ses projets en cours comme en devenir.

Organisé au cours des deux mois précédents l'examen du budget primitif, ce débat doit permettre au Conseil communautaire, d'être informé de l'évolution des données économiques nationales et locales, de connaître les orientations de l'Etat concernant le secteur public local, d'évaluer les orientations budgétaires présentées.

Le débat d'orientations budgétaires ne détermine pas l'inscription de crédits budgétaires. S'il n'emporte aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget primitif, il donne lieu à une délibération du Conseil et est retracé dans le compte rendu de la séance.

Comme prévu par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, ce rapport est suivi de trois annexes : présentation des budgets annexes, point sur le personnel, éléments sur les emprunts, contexte économique.

Sur la même base que les rapports des budgets primitifs ou de comptes administratifs, ce rapport se base sur une approche en net, à périmètre constant, plus parlante sur le plan économique qu'une présentation comptable.

<b>I. Les priorités politiques .....</b>	3
<b>II. Le budget principal .....</b>	4
<b>A. Fonctionnement .....</b>	4
<b>B. Investissement.....</b>	11
<b>C. La gestion pluriannuelle.....</b>	11
<b>III. Les orientations budgétaires du projet de territoire .....</b>	13
<b>Annexe 1 – Les budgets annexes.....</b>	18
- Budget Eau	
- Budget Assainissement	
- Budget Mobilités	
- Budget Collecte-Traitemet-Valorisation des Déchets (CTVD)	
- Budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)	
- Budget Réseaux de chauffage	
- Budget Locations immobilières	
- Budget Zones d'activités	
- Budget Equipements touristiques	
- Budget Parkings	
<b>Annexe 2 – Ressources humaines .....</b>	27
<b>Annexe 3 – Rapport 2018 sur la gestion active des emprunts.....</b>	35
<b>Annexe 4 - Contexte économique 2019.....</b>	44
<b>Annexe 5 – Diaporama d'Orientations Budgétaires 2019.....</b>	46

## I. Les priorités politiques

---

Le budget 2019 s'inscrit dans la volonté de la communauté urbaine de Grand Poitiers de répondre aux grands enjeux qui interrogent notre société.

Dans un futur proche, la transition énergétique et la révolution numérique vont modifier en profondeur les comportements des citoyens.

En réponse à ces nouveaux défis économiques et sociaux, les orientations budgétaires vont se fonder sur les deux valeurs de notre territoire : l'audace et la bienveillance.

### L'audace

L'innovation sera encouragée et mise au service de l'emploi. Le soutien aux entreprises de pointe, la mise en place de la Technopôle de Grand Poitiers, labellisée en 2017, le développement des 42 zones d'activités : un écosystème économique permet aux entreprises de porter des projets innovants.

Le budget 2019 retracera également la volonté de soutenir les établissements de formation et d'enseignement supérieur, comme l'Université, Sciences-Po Paris, ou l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image.

S'appuyant sur des acteurs majeurs de l'éducation et du numérique, comme Canopé ou le Centre National d'Enseignement à Distance, Grand Poitiers va donner les moyens à son territoire de développer les nouveaux modes de formation, tel l'Edutainment. Plus largement, l'ancrage des Ed Tech et d'évènements comme la Gamers Assembly sur le territoire communautaire lui permet de capitaliser sur ce succès pour devenir le carrefour de l'e-sport de demain.

Cette capacité à se réinventer et à innover se décline dans tous les domaines, comme le montre la mise en scène du patrimoine exceptionnel de ses 40 communes. Grâce à leur inventivité, les acteurs culturels de Grand Poitiers se réapproprient l'espace, avec des pratiques intimes comme le théâtre de la Grand aux Loups à Chauvigny, la rencontre de l'art et du milieu agricole pour Rur'art à Rouillé, le festival Vox Musica à Jaunay-Marigny ou les propositions du Théâtre Auditorium de Poitiers.

### La bienveillance

Un cadre de vie propice au bien-être de ses habitants et à leur créativité : telle est l'ambition de Grand Poitiers.

Dans un territoire à taille humaine, s'appuyant sur sa dynamique entre le rural et l'urbain, les avantages des uns feront alliance avec les atouts des autres, en développant la réciprocité des liens entre la ville et la campagne. Cette diversité est une force sur laquelle Grand Poitiers peut capitaliser.

A cet effet, une priorité sera donnée à la préservation de l'environnement. Le budget intégrera des mesures concrètes de transition énergétique : amélioration de l'éclairage public, développement des modes de déplacement doux, extension des réseaux de chaleur, et mise en œuvre de la Société d'Economie Mixte (SEM) Energies.

Dans ce cadre préservé, les habitants bénéficient d'un accès aux services facilité. La rapidité d'accès aux grandes métropoles comme Paris et Bordeaux, l'accès à un aéroport de proximité, le maillage des crèches et accueils de loisirs, l'encouragement des multiples

acteurs associatifs, la culture sportive ancrée sur le territoire, tout est fait pour que les familles, les jeunes, les étudiants se sentent accueillis.

L'ouverture et l'attention portée envers les populations les plus fragiles constituent un autre pilier de Grand Poitiers. L'accueil des personnes en situation de handicap, notamment les enfants sourds, malentendants ou aveugles, est tout particulièrement inscrit dans l'histoire de la communauté urbaine.

## Les 10 défis

Pour mettre en œuvre concrètement ces valeurs, Grand Poitiers a adopté un projet de territoire, décliné en 10 défis, illustration de son action.

Les présentes orientations budgétaires décrivent en 3<sup>e</sup> partie les objectifs budgétaires de chacun de ces défis, qui seront traduits en engagements financiers lors de l'adoption du budget.

## II. Le budget principal

---

La présentation qui suit est réalisée en net, pour disposer d'une vision plus économique du budget. Sur le plan comptable, il est envisagé à ce stade des projections :

- des recettes réelles de fonctionnement proches de 143,6 M€
- des dépenses réelles de fonctionnement autour de 137,3 M€.

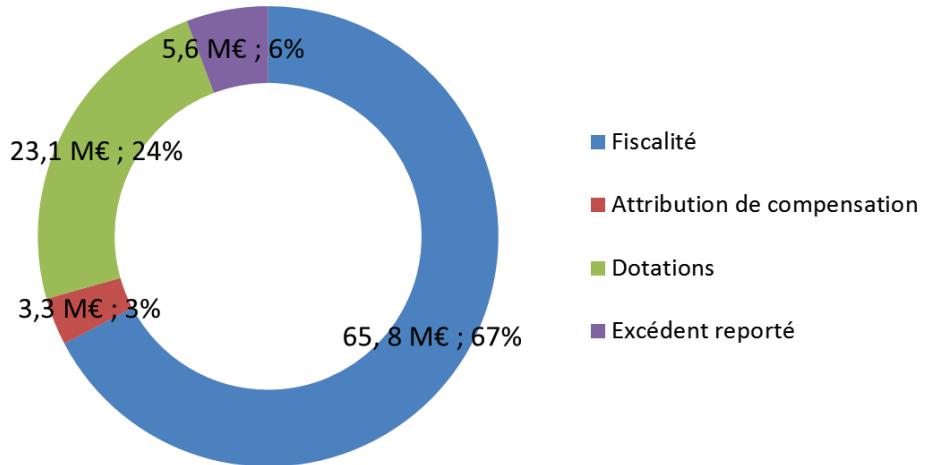
### A. Fonctionnement

#### 1. Recettes

Les recettes de Grand Poitiers comprennent 4 principales composantes :

- La fiscalité
- Les dotations
- Les attributions de compensation
- L'excédent reporté

## Répartition prévisionnelle des produits en net - BP 2019



### 1.1 La fiscalité

#### a) La fiscalité ménages

Concernant la fiscalité des ménages, les recettes vont profiter du dynamisme des bases, estimé à 1 % en moyenne sur Grand Poitiers et de la revalorisation forfaitaire retenue dans la loi de finances à 2,2 %. Ainsi, il est attendu un produit en évolution d'environ 700 k€.

Pour mémoire, les taux sont en cours de lissage pour la troisième et avant-dernière année pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti. La taxe d'habitation est désormais commune sur l'ensemble du territoire.

A l'instar de ce que décide la communauté urbaine de Grand Poitiers depuis sa création, il est proposé en 2019 de ne pas augmenter les taux.

Fiscalité ménages	2018 (BP)	2019 (BP)
Taxe d'habitation	26,4 M€	27,1 M€
Foncier bâti	2,8 M€	2,8 M€
Foncier non bâti	0,4 M€	0,4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>29,6 M€</b>	<b>30,3 M€</b>

b) La fiscalité des entreprises

La fiscalité des entreprises se compose pour le territoire communautaire de :

- la Contribution Foncière des Entreprises (CFE)
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TaSCom).

Fiscalité entreprises	2018 (BP)	2019 (BP)
CFE	15,5 M€	15,7 M€
IFER	0,9 M€	0,9 M€
CVAE	12,1 M€	12,4 M€
TASCOM	3,2 M€	3,2 M€
<b>TOTAL</b>	<b>31,7 M€</b>	<b>32,2 M€</b>

La **Contribution Foncière des Entreprises** connaît sa troisième et avant-dernière année de lissage. L'estimation du produit figurant dans le tableau ci-dessus intègre un dynamisme des bases estimé à 1 % et une revalorisation forfaitaire de – 0,5 %. En effet, suite à la réforme de la fiscalité sur les locaux professionnels, le mode de calcul de la revalorisation des bases a été modifié. Cette hypothèse correspond à celle de l'association des Grandes Villes de France (France Urbaine).

Il est à noter qu'à partir de 2019 les entreprises disposant d'un chiffre d'affaires de moins de 5 k€ ne seront plus soumises à la CFE. La compensation sera assurée à Grand Poitiers par l'Etat.

L'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux** est envisagée avec une hausse de 1,3 %, correspondant à la revalorisation des bases selon l'inflation prévisionnelle en loi de finances (+1,3 %).

La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**, suivant l'estimation réalisée par les services de l'Etat, devrait augmenter de 300 k€ en 2019. Cette contribution peut varier de façon significative d'une année sur l'autre, aussi bien au niveau local que national. Il s'agit de rattrapages qui sont liés à des modifications chaque année des critères retenus plutôt qu'au dynamisme économique. En effet, le principe de territorialisation qui fonde la CVAE amène à des évolutions régulières de domiciliation d'entreprises.

La **Taxe sur les Surfaces Commerciales** est quant à elle harmonisée sur la base du coefficient multiplicateur de 1,18 % voté en septembre 2018. Malgré cette évolution des taux, le produit est estimé stable, compte-tenu du réalisé 2018 inférieur aux prévisions.

## 1.2 Les dotations

### a) La dotation d'intercommunalité

Pour 2019, la dotation d'intercommunalité est estimée stable :

Dotation d'intercommunalité	2018 (BP)	2019 (BP)
DI	7,05 M€	7,10 M€

### b) La dotation de compensation

Cette dotation diminue chaque année car elle fait partie des dotations de l'Etat qui alimentent au niveau national les dotations de péréquations (notamment la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale). C'est une variable d'ajustement pour l'Etat. L'hypothèse retenue est celle d'une baisse de 2,5 % :

Dotation de compensation	2018 (BP)	2019 (BP)
DC	13,2 M€	12,8 M€

⇒ Ainsi, la Dotation Globale de Fonctionnement de Grand Poitiers (composée de la DI et de la DC) est en baisse en 2019 de 330 k€ soit 2 %.

### c) Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Ce Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) représente un véritable ajustement horizontal des richesses, en fonction du niveau d'intégration des intercommunalités.

Pour la seconde et dernière année, Grand Poitiers sera en 2019 en mode dérogatoire de calcul du FPIC, avec une incidence moindre qu'en 2018. En effet, les deux exercices qui suivent le passage en communauté urbaine, le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) retenu pour le calcul du FPIC est le CIF moyen de la strate des communautés urbaines et métropoles (en lieu et place du propre CIF de Grand Poitiers).

L'enveloppe globale de FPIC (Grand Poitiers + ensemble des communes) est maintenue depuis 2017. Or, en 2018, le CIF moyen a fortement diminué car il intégrait le CIF de la Métropole du Grand Paris (inférieur à 1 %). Cela a eu pour conséquence immédiate une diminution de 800 k€ de la part perçue par la communauté urbaine au profit des communes.

Pour 2019, la loi de finances a corrigé cette situation en ne prenant pas en compte la Métropole du Grand Paris dans le calcul du CIF moyen qui va donc s'améliorer (estimé à 40 % au lieu de 24 % en 2018).

Le FPIC reçu par Grand Poitiers va augmenter mais il sera encore inférieur à ce qu'il serait en application de son CIF réel (estimé au-delà de 56 %). Le manque à gagner en 2019 est estimé à 800 k€, dont Grand Poitiers ne bénéficiera qu'en 2020.

FPIC	2018 (CA)	2019 (BP)
FPIC	1,4 M€	2,1 M€

### 1.3 Les attributions de compensation

Depuis 2017, les attributions de compensation peuvent, au choix des communes, être directement versées en section d'investissement pour les charges correspondantes. Aussi, la section de fonctionnement reçoit 3,3 M€ en attribution de compensation nette (hors attribution de compensation de la Ville de Poitiers spécifiquement attachée aux services communs, comptabilisée dans la partie « personnel ») :

Attribution de compensation	Dépenses	Recettes
Attribution de compensation	8,4 M€	11,7 M€

### 1.4 L'excédent reporté

A ce stade des hypothèses, l'excédent reporté est prévu pour être proche du BP 2018.

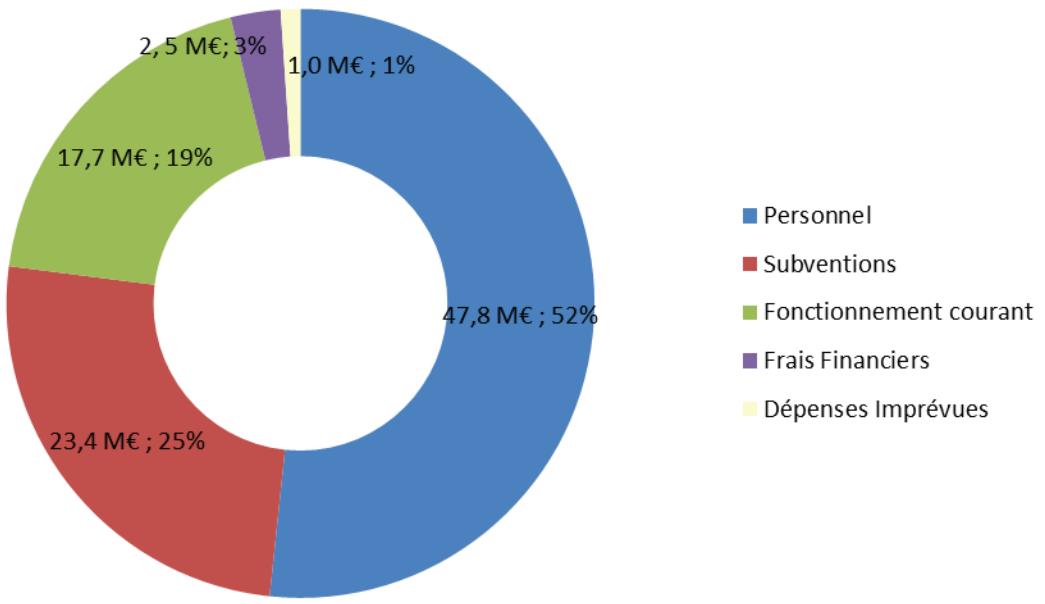
## 2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans le respect du plafond des dépenses autorisées dans le contrat financier avec l'Etat pour l'année 2019, sur la base d'une évolution annuelle des dépenses de 1,1 % par rapport au compte de gestion 2017.

Les dépenses de Grand Poitiers comprennent 4 principales composantes :

- Le personnel
- Les subventions
- Le fonctionnement courant
- Les frais financiers

## Répartition prévisionnelle des dépenses en net - OB 2019



### 2.1 Le personnel

La structure des effectifs et les éléments détaillés concernant le personnel sont décrits dans l'annexe 2 du présent rapport. Sur le plan budgétaire, les dépenses brutes de personnel respecteront le plafonnement fixé par le contrat financier avec l'Etat à + 1,1 %.

A partir de cette année, la présentation des dépenses de personnel inclut l'attribution de compensation versée par la Ville de Poitiers pour les services communs, ce qui donne une vision plus juste de la proportion en net de ces charges.

### 2.2 Subventions

En dehors de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image, dont la subvention de 850 k€ est compensée par l'attribution de compensation versée par la Ville de Poitiers, les subventions augmentent pour mettre en action les priorités données sur la vie associative au-delà de 2 %.

Ainsi, une augmentation de 100 k€ de l'aide à l'Université est prévue. Dans le cadre de la compétence facultative « accompagnement social des gens du voyage », une subvention est nouvellement accordée à l'Association Départementale d'Accueil et de Promotion des Gens du Voyage pour une mission de médiation. Plus généralement, des subventions culturelles seront inscrites pour la concrétisation de la convention cadre de la stratégie culturelle et patrimoniale de Grand Poitiers.

Par ailleurs, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes diminuent compte-tenu :

- De la suppression de la subvention au budget Collecte Traitement Valorisation des Déchets de 347 k€
- De la mise en place d'une subvention au budget Développement local, nouvellement créé pour intégrer le service unifié reprenant les missions du Pays des Six Vallées. Cette subvention d'équilibre vient en remplacement de la contribution versée en 2018 au Pays des Six Vallées.

Enfin, les contributions obligatoires sont prévues en augmentation, principalement en ce qui concerne le Service Départemental d'Incendie et de Secours et les syndicats porteurs de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

### **2.3 Fonctionnement courant**

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'ensemble des charges générales de la communauté urbaine (fluides, prestations de services, fournitures diverses, etc.).

Elles suivront au plus près le plafonnement des dépenses à + 1,1 %, en dehors des flux de remboursement inter-budget qui sont liés à la réalité des occupations de locaux ou aux clés de répartition des diverses charges.

Ces dépenses sont atténuées par des recettes, principalement composées des subventions reçues, des loyers versés, des divers flux de remboursement et des produits des services.

En 2019, les tarifs évolueront en fonction de la typologie des services proposés, tout en maintenant la proposition de tarifs solidaires. Les principales recettes du budget principal en produits des services correspondent :

- aux équipements sportifs (piscines, patinoire, centre équestre, etc.)
- aux équipements culturels (musées, conservatoire régional, médiathèque et son réseau)
- aux accueils de loisirs et crèches intercommunales
- aux aires d'accueil des gens du voyage
- aux facturations de différents utilisateurs des biens ou des services de Grand Poitiers.

Concernant les équipements sportifs, 2019 sera l'année de l'élargissement aux 40 communes de Grand Poitiers du Pass Sport, permettant aux enfants d'accéder gratuitement à certaines piscines et à la patinoire durant les vacances scolaires.

Pour les équipements culturels, les tarifs en 2019 sont envisagés stables, avec la mise en place de nouveaux tarifs en lien avec de nouvelles activités proposées.

### **2.4 Les frais financiers**

Les frais financiers seront en 2019 en évolution, proportionnellement à l'encours de crédits. Les éléments précis sur les emprunts sont décrits dans l'annexe 3.

### **3. L'épargne brute**

En 2019, l'épargne brute devrait diminuer par rapport à 2018, d'environ 800 k€. Cette baisse est principalement due au manque à gagner de 800 k€ de FPIC sur l'exercice 2019, compte-tenu de la prise en compte du CIF moyen en lieu et place du réel CIF de la communauté urbaine.

#### **B. Investissement**

La section d'investissement sera dimensionnée pour appuyer la politique volontariste et audacieuse de Grand Poitiers, et pour contribuer au dynamisme de l'économie locale par la création d'emplois dans les secteurs concernés.

Dans cette perspective, de nombreux projets seront mis en œuvre en 2019 (déclinés dans la partie 3 suivant le projet de territoire). Aussi, les crédits de paiement pour cette année seront supérieurs à 2018 : ils seront supérieurs à 48 M€ en brut, autant d'argent public injecté dans l'économie locale.

Le recours à l'emprunt sera dimensionné sur cette base, en lien avec les autres ressources de la section d'investissement. En effet, tout l'enjeu de la prévision budgétaire consiste à porter les politiques ambitieuses de la communauté urbaine tout en préservant un endettement maîtrisé.

Le ratio de capacité dynamique de désendettement mesure le niveau d'endettement d'une collectivité territoriale. Pour mémoire, ce ratio rapporte l'épargne brute au stock d'emprunts. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Depuis que l'attribution de compensation peut être en partie imputée en investissement, l'épargne brute issue de la section de fonctionnement est complétée des attributions de compensation perçues en investissement pour calculer ce ratio.

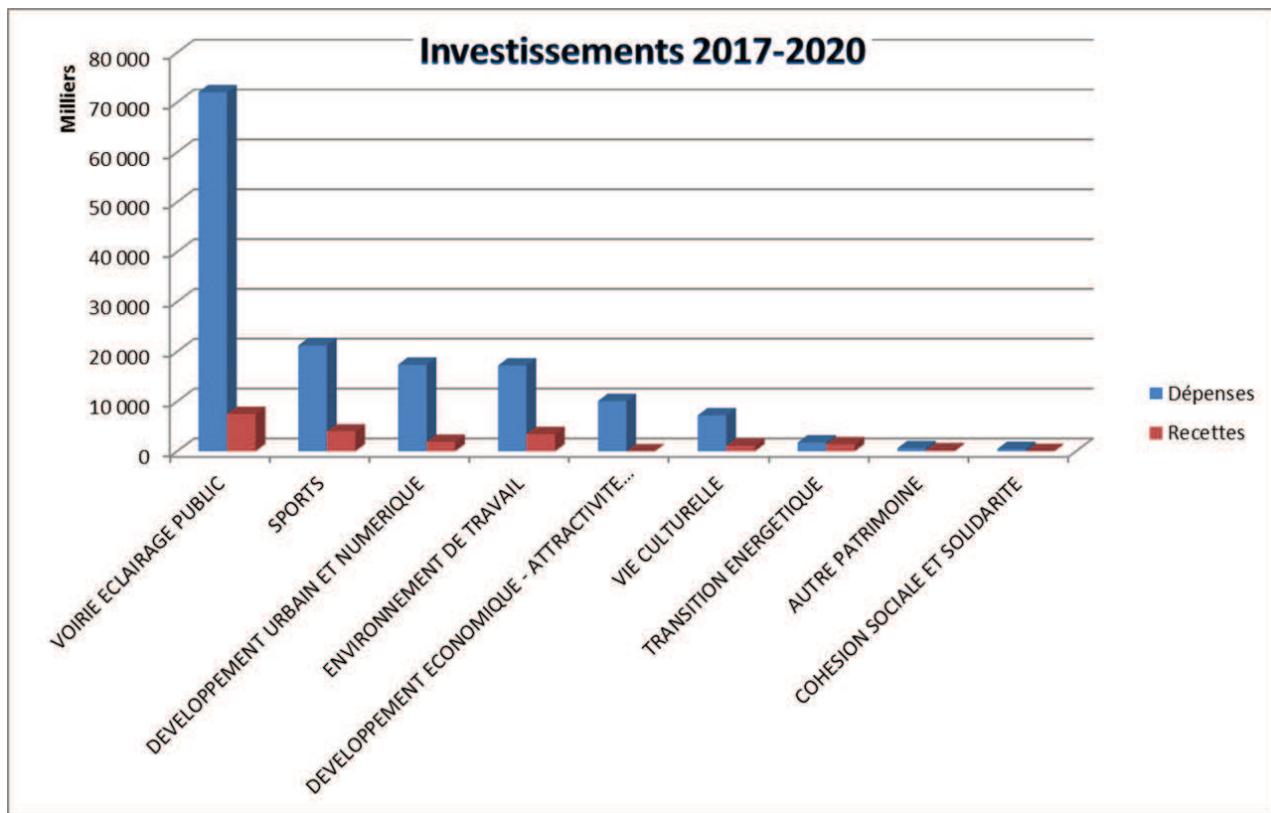
L'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe comme plafond national de référence 12 ans pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale.

En 2018, la capacité de désendettement de Grand Poitiers est restée la même entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, à savoir 8,5 années. Compte tenu des présentes orientations budgétaires, elle est estimée inférieure à 9,0 années au 31 décembre 2019.

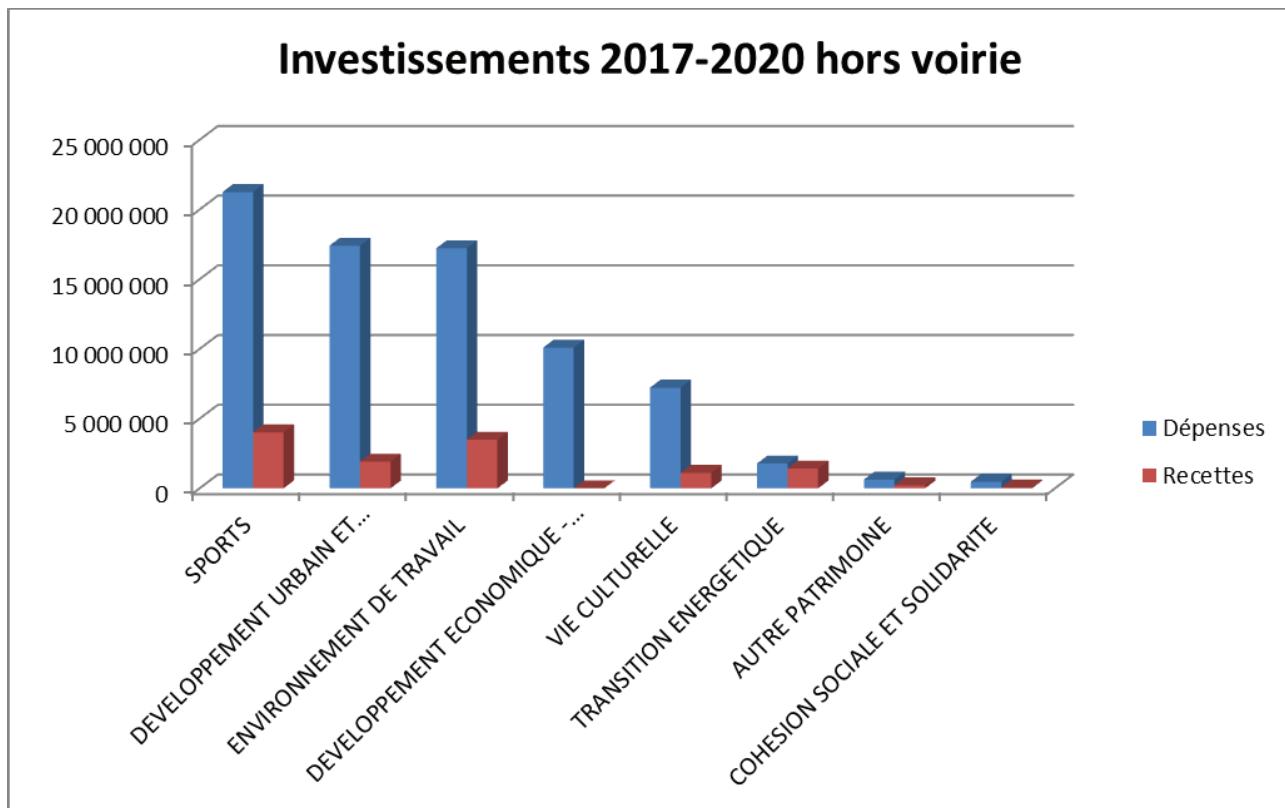
Ainsi, cette cible laisse une marge prudentielle et assure une gestion maîtrisée de l'endettement de Grand Poitiers.

#### **C. La gestion pluriannuelle**

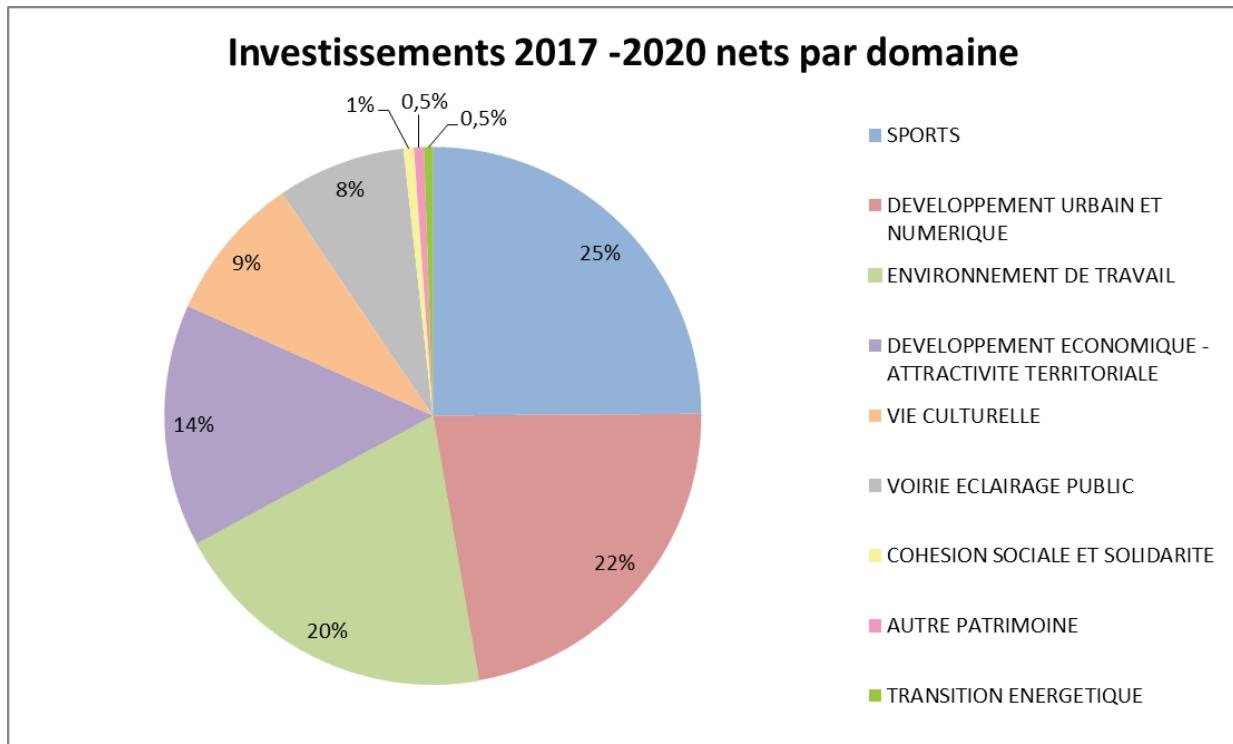
Les graphiques ci-dessous présentent par domaine la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) pour les années 2017 à 2020.



Hors voirie, pour plus de lisibilité, la répartition est la suivante :



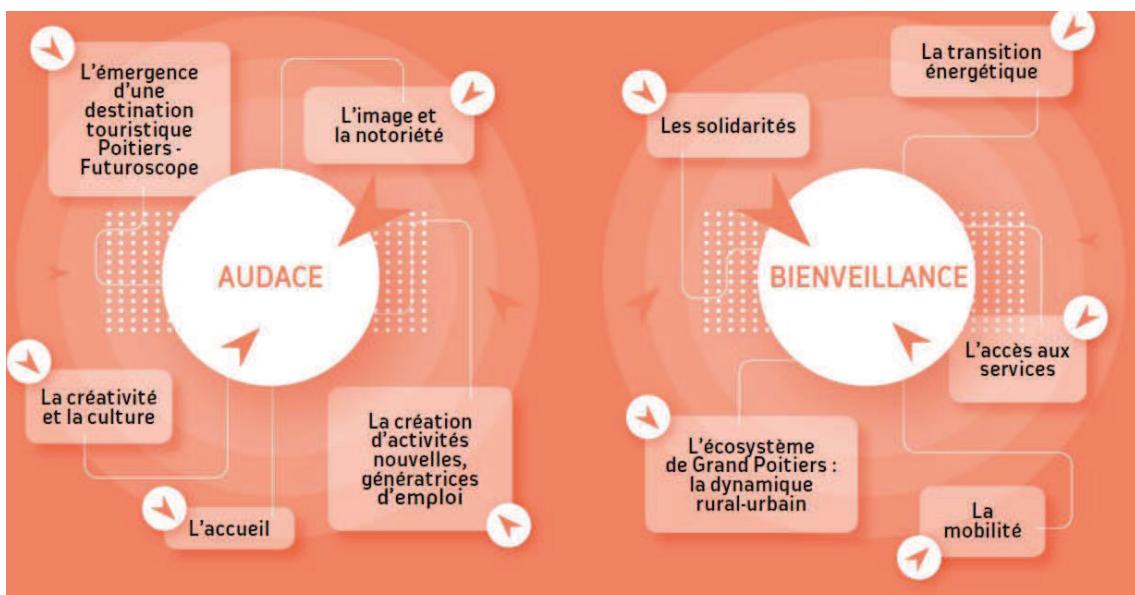
En net, la répartition par domaine de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement sur 4 exercices est la suivante :



NB : ce graphique est réalisé sans prise en compte de la voirie transférée des communes, dont le montant cumulé des dépenses (64,9 M€) nuit à la lecture.

### III. Les orientations budgétaires du projet de territoire

Désormais, le budget traduit également la mise en œuvre concrète du projet de territoire, fondé sur deux valeurs et décliné en 10 défis.



## **1) L'image et la notoriété**

Consolider, rendre visible et valoriser le capital d'innovation et de recherche de dimension nationale et internationale des acteurs et des spécificités de Grand Poitiers : tel est l'enjeu du défi de l'image et de la notoriété.

A ce titre, le budget 2019 portera notamment :

- le soutien confirmé à Sciences Po Paris
- le développement de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image
- l'accompagnement de l'espace Mendès-France
- l'Arena Grand Poitiers-Futuroscope.

## **2) La création d'activités nouvelles, génératrices d'emploi**

Ce défi a pour objectif de capitaliser sur les forces du territoire pour le positionner sur les marchés d'avenir : développer la prospection, renforcer la qualité des aménagements et des services favorisant les secteurs porteurs, renforcer le tissu d'entreprises, et plus globalement, encourager l'innovation.

L'année 2019 prévoit d'inscrire :

- les interventions économiques (Technopôle, réseau des entrepreneurs, Gamers Assembly, etc.)
- le déploiement de la démarche de marketing territorial
- le soutien aux structures porteuses de projets (mission locale, pôle d'économie solidaire, conseil de développement durable, Plan Local d'Initiative Economique, etc.)
- amélioration des Zones d'Activités Economiques.

## **3) L'accueil**

Grand Poitiers souhaite s'organiser pour accueillir durablement des publics d'horizons divers : entreprises, actifs, étudiants, chercheurs, touristes...

Pour cela, il est nécessaire de se donner les moyens de provoquer la rencontre, renforcer et accompagner les synergies entre les différents réseaux et activités du territoire (culture, sport, numérique, enseignement, recherche, etc.) ainsi qu'entre les acteurs privés et publics (CHU, université, laboratoires, entreprises, etc.).

Pour y parvenir, le budget 2019 prévoit notamment des crédits pour :

- la formation continue
- l'enseignement supérieur
- accueil d'entreprises innovantes au quartier de la gare de Poitiers.

## **4) La créativité et la culture**

Pour que Grand Poitiers compte parmi les destinations culturelles majeures, ce défi compte révéler et valoriser les richesses patrimoniales par la création contemporaine, développer les

lieux culturels, les évènements et les projets de coopération culturelle aussi bien intercommunale qu'internationale.

A cet égard, l'exercice 2019 comprend :

- l'ensemble des dépenses correspondant aux équipements culturels tels que le musée du Vitrail, le conservatoire à rayonnement régional, les Beaux-Arts, le Théâtre Auditorium...
- le soutien aux manifestations culturelles, telles les Soirées Lyriques de Sanxay ou Traversées à Poitiers
- l'accompagnement des structures culturelles du territoire
- la mise en valeur du patrimoine.

## **5) L'émergence d'une destination touristique Poitiers-Futuroscope**

Pour montrer la richesse et la diversité de l'offre du territoire, pour capter le tourisme d'affaires et d'agrément, notamment au niveau des initiatives innovantes, Grand Poitiers a pour objectif de moderniser ses équipements d'accueil, de développer les offres de séjour et de renouveler les concepts touristiques.

Il est donc prévu dans le budget 2019 de la communauté urbaine :

- L'accompagnement des acteurs du tourisme, dont l'Office de Tourisme Communautaire
- la gestion des services du budget annexe Equipements Touristiques, tels le Château des Aigles, le vélo-rail, la base de loisirs de La Puye, les Grottes de la Norée
- le développement du budget annexe Locations Immobilières, tourné vers le tourisme d'affaires avec le Parc des expositions et le Centre de Conférences.

## **6) La transition énergétique**

Grand Poitiers met au centre de son action la transition énergétique :

- mettre en œuvre les mesures inscrites dans le Schéma Directeur des Energies, visant notamment une réduction de la consommation d'énergies sur le territoire et un fort développement des énergies renouvelables
- lutter contre la précarité énergétique par la sensibilisation des habitants et la recherche d'exemplarité.

Cela passe notamment par l'amélioration du patrimoine bâti, le développement d'un éclairage public économique, l'optimisation des transports collectifs, le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat social et du logement privé, ainsi que la réduction et la valorisation des déchets.

Dans cet objectif, le budget 2019 intègre les crédits correspondant à :

- L'ensemble de la politique environnementale
- La participation à la Société d'Economie Mixte Énergies
- Les opérations de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables

- Les démarches d'optimisation de l'éclairage public
- Le budget annexe Réseaux de chauffage
- Les budgets annexes de collecte, traitement et valorisation des déchets, sur la partie du territoire concernée par la taxe (CTVD) comme sur la partie soumise à la redevance (REOM).

## **7) L'accès aux services**

Afin de proposer une qualité de vie attractive, la Communauté Urbaine souhaite maintenir la facilité d'accès aux nombreuses infrastructures ainsi qu'aux services et commerces de proximité, tout en intégrant les nouveaux usages numériques, gardant à l'esprit les besoins des actifs.

Pour cela, il est nécessaire de développer les lieux multiservices et de réinventer les modèles de services, avec un maillage cohérent des équipements et des services.

Cela comprend toutes les dépenses prévues en 2019 sur les services tournés vers les citoyens, autres que ceux ciblés par un défi en particulier :

- création, amélioration, entretien des bâtiments administratifs, dont l'Hôtel de la Communauté Urbaine sur le site des Carmélites
- outils et moyens de travail permettant la délivrance sur l'ensemble du territoire intercommunal des services communautaires
- la protection civile, l'hygiène et la salubrité, dont la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la compétence communautaire en matière de création, extension et translation de cimetières
- le maillage numérique du territoire
- la médiathèque et son réseau
- les programmes d'investissement dans la défense incendie et les eaux pluviales.

## **8) La mobilité**

Grand Poitiers étant bien desservie par les grandes infrastructures de transport (Ligne à Grande Vitesse, Autoroute A 10, routes nationales, Transport Express Régional), l'enjeu est d'offrir davantage d'alternatives à la voiture individuelle, via la structuration et le maillage du territoire, en proposant notamment des services multiples (points d'échanges multimodaux, transports à la demande, parcs relais, déplacements doux, covoiturage, etc.).

Pour y parvenir, il est nécessaire d'adapter l'information sur la mobilité aux nouveaux besoins des usagers, tout en améliorant l'infrastructure de voirie communautaire présente sur le territoire.

En 2019, le budget intègrera :

- les aménagements urbains
- les transports urbains, notamment portés par le budget annexe Mobilités
- les équipements de voirie, en fonctionnement comme en investissement
- le soutien à la ligne SNCF Mignaloux-Beauvoir / Jardres
- la participation à l'aéroport Poitiers-Biard
- le budget annexe Parkings.

## **9) L'écosystème de Grand Poitiers : la dynamique rural-urbain**

Grand Poitiers tire sa force de l'alliance rural-urbain, qui permet de tirer profit des avantages de chaque espace, tout en développant la réciprocité des liens entre la ville et la campagne : échanges alimentaires, économiques, commerciaux et touristiques.

Tout cela doit se réaliser tout en préservant l'environnement, les paysages et la biodiversité constitutifs du territoire intercommunal.

Suivant ces objectifs, le budget 2019 intégrera les dépenses relatives :

- à l'eau et l'assainissement, dans le budget principal comme dans les budgets annexes dédiés
- aux espaces verts urbains
- aux actions spécifiques de lutte contre la pollution
- à la préservation des milieux naturels
- à la politique de gestion du milieu aquatique et protection des inondations (GEMAPI)
- au programme de chemins de randonnées et le schéma d'accueil de la forêt de Moulière
- à l'aménagement des espaces à travers les Plans Locaux d'Urbanisme
- à la gestion des bassins d'orage.

## **10) Les solidarités**

Continuer à être un territoire accueillant et solidaire, s'appuyant sur un très fort dynamisme associatif et une vie citoyenne riche : Grand Poitiers cultive son caractère bienveillant. Il mène à cet égard de nombreuses actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse, de l'accompagnement du handicap, et propose des innovations sociales.

Pour traduire cet enjeu sur le plan budgétaire, il sera prévu en 2019 :

- des aides aux associations
- des actions en faveur de la santé
- des interventions sociales cohérentes et complémentaires
- des services en direction des plus démunis
- un soutien en faveur des personnes handicapées
- un plan d'accompagnement de l'enfance et de l'adolescence
- la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- la gestion des crèches et accueils de loisirs communautaires
- des actions autour du logement
- des aides au secteur locatif
- le développement d'une politique sportive ambitieuse.

## Annexe 1 – Les budgets annexes

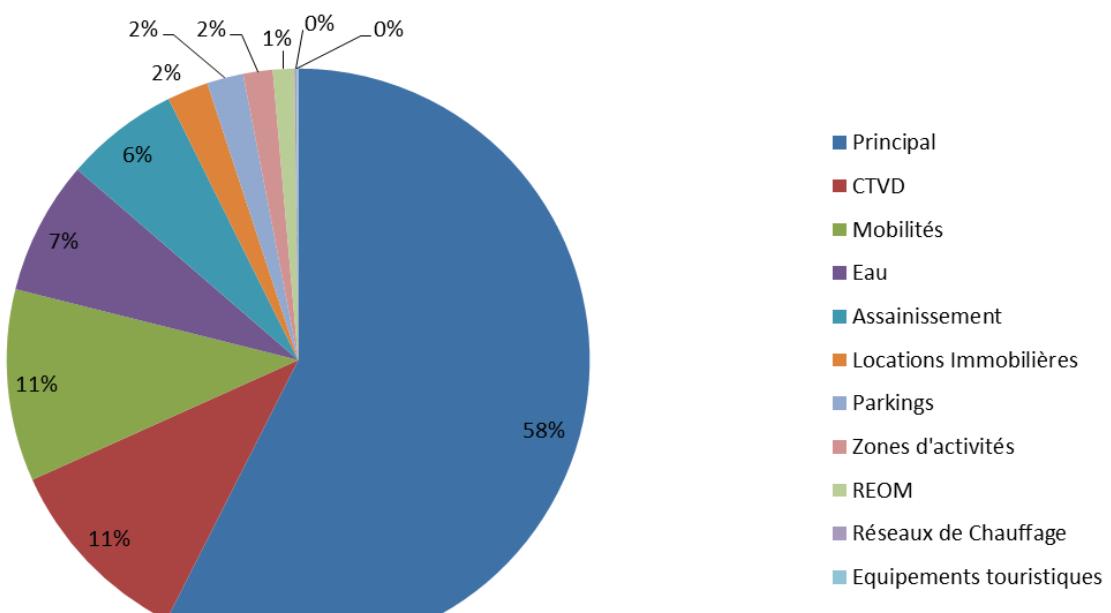
Pour mémoire, les budgets annexes vont évoluer en 2019 :

- intégration du budget annexe Maison de l'Enfance dans le budget principal
- intégration du budget annexe Zone d'Activités de la Pazioterie dans le budget annexe Locations Immobilières
- création d'un budget annexe pour porter le service unifié commun avec les communautés de communes Haut Poitou et Vallées du Clain, qui sera dénommé « développement local ».

L'investissement contenu dans ces budgets annexes s'ajoute à celui inscrit dans le budget principal, pour porter l'apport dans l'économie locale à plus de 90 M€. Cela contribuera au dynamisme économique déjà constaté : selon un site spécialisé, Poitiers est la deuxième ville de la Nouvelle Aquitaine par le nombre des offres d'emplois proposées en 2018 (16 640 offres) après Bordeaux (site [jobijoba.com](http://jobijoba.com))

En consolidé, les budgets de Grand Poitiers se répartissent ainsi en fonctionnement :

**Vision consolidée des sections de fonctionnement - OB  
2019**



## Budget Eau

Ce budget annexe comprend la gestion en régie de la politique publique de l'eau pour les 13 communes de l'ex communauté d'agglomération.

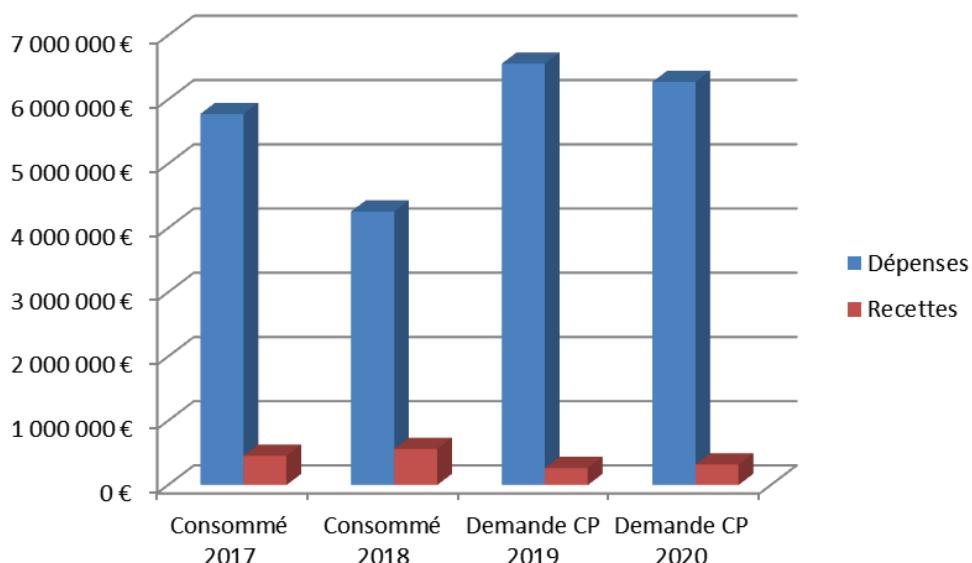
### Fonctionnement

Les produits issus des redevances (eau, pollution, modernisation des réseaux) seront en croissance, en lien avec l'augmentation tarifaire décidée lors du Conseil communautaire du 7 décembre 2018 (+ 2 %).

Sur cette base, les charges suivront les évolutions contractuelles, tout en étant maintenues au plus juste. Les projections réalisées à ce stade font ressortir une relative stabilité de l'épargne brute et du virement à la section d'investissement.

Le budget prévoira une provision pour admissions en non-valeur.

### Investissement



## Budget Assainissement

Ce budget annexe comprend la gestion en régie de la politique publique de l'assainissement pour les 13 communes de l'ex communauté d'agglomération.

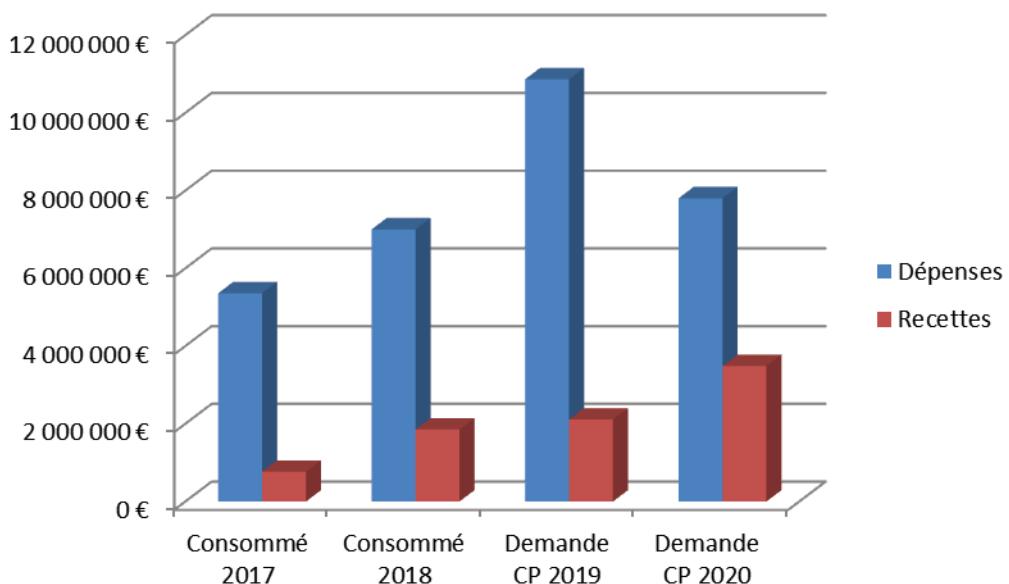
### Fonctionnement

Les produits issus de la redevance seront en croissance, en lien avec l'augmentation tarifaire décidée lors du Conseil communautaire du 7 décembre 2018 (+ 2 %).

Sur cette base, les charges seront en évolution, tout en étant maintenues au plus juste. Les projections réalisées à ce stade font ressortir une relative stabilité de l'épargne brute.

Le budget prévoira une provision pour admissions en non-valeur.

## Investissement



## **Budget Mobilités**

Ce budget annexe comprend le transport urbain, les déplacements doux ou d'autres dispositifs de type covoitage, etc.

### Fonctionnement

Les produits issus du versement transport sont en hausse compte-tenu du lissage des taux sur les 27 communes issues des ex-communautés de communes. Pour mémoire, ce lissage s'effectue sur 5 ans. L'année 2019 sera la 3<sup>e</sup> année de lissage : le taux intermédiaire sur ces communes sera de 0,65 % (pour 1,3 % de taux cible, déjà appliqué sur les 13 communes de l'ex communauté d'agglomération).

Versement transport	2018 (BP)	2019 (BP)
VT	22,4 M€	23,3 M€

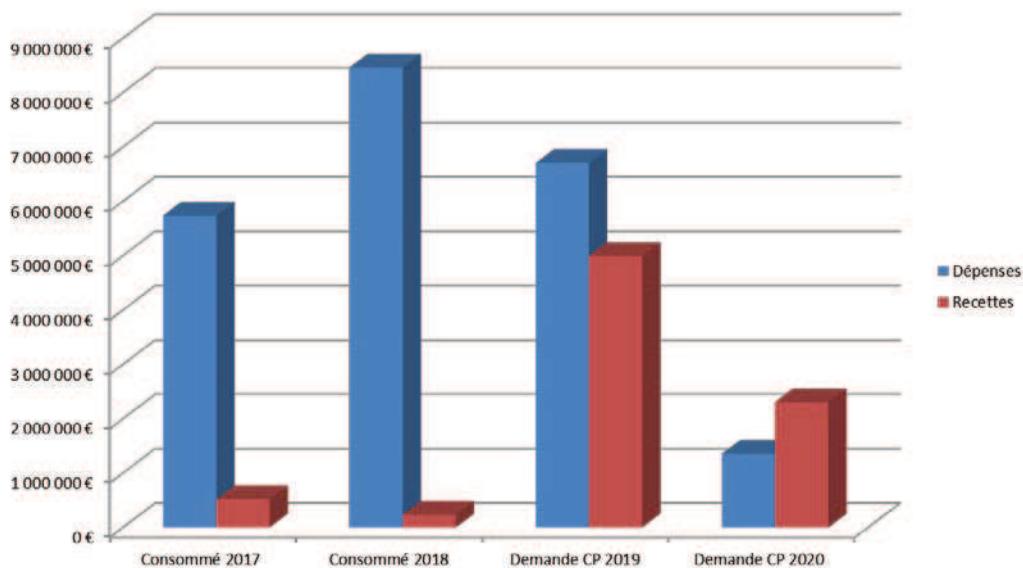
La principale dépense de ce budget consiste en la subvention versée à la Régie des Transports Poitevins (RTP), qui sera en légère évolution en 2019 pour intégrer les évolutions de charges et les services nouveaux.

Pour mémoire, depuis l'année 2017, la RTP dispose dans son actif de la totalité des moyens lui permettant de réaliser les missions qui lui sont confiées.

A ce titre, elle prend en charge les emprunts et réalise les écritures d'amortissement : ces frais sont compensés par Grand Poitiers.

Compte-tenu de ces évolutions, l'épargne brute est prévue en hausse.

## Investissement



## **Budget Collecte-Traitement-Valorisation des Déchets (CTVD)**

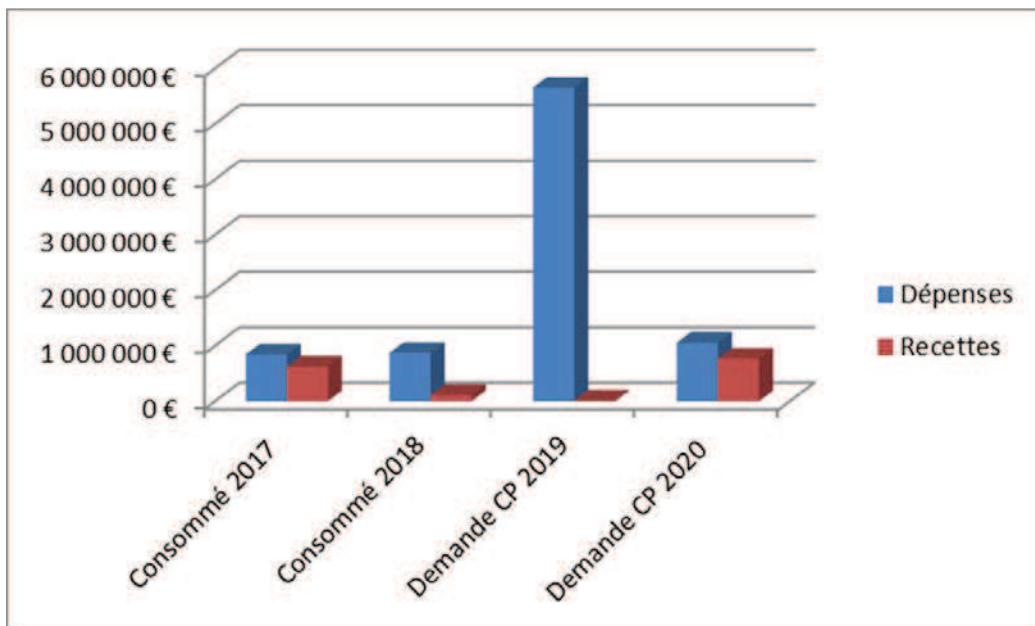
Ce budget annexe comprend la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des communes issues de la communauté d'agglomération de Grand Poitiers et des communautés de communes Val Vert du Clain et Pays Mélusin.

### Fonctionnement

Les produits issus de la taxe sont estimés en croissance, en lien avec l'augmentation du taux envisagée (+ 1 %), complétée par une estimation de croissance physique des bases de 1 %, à l'instar des prévisions sur les taxes d'habitation et foncière.

Sur cette base, les charges seront en légère évolution, tout en étant maintenues au plus juste. Les projections réalisées à ce stade permettent de supprimer la subvention d'équilibre du budget principal, tout en améliorant l'épargne brute par rapport au voté 2018.

## Investissement



## **Budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)**

Ce budget annexe comprend la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des communes issues des communautés de communes Vienne et Moulière et Pays Chauvinois.

### Fonctionnement

Les produits issus de la redevance seront en croissance, en lien avec l'augmentation de la redevance (3 %) retenue lors du conseil communautaire du 7 décembre 2018.

Sur cette base, les charges intègreront des évolutions, tout en étant maintenues au plus juste. Les projections réalisées à ce stade permettent d'envisager une stabilité de l'épargne brute.

## Investissement

Ce budget ne dispose pas d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) : les crédits d'investissement sont votés annuellement, en gestion classique. Pour 2019, il est envisagé 200 k€ pour la mise aux normes des déchetteries.

## **Budget Réseaux de chauffage**

Ce budget annexe comprend la gestion des réseaux de chauffage urbains de Poitiers et celui de Lusignan.

## **Fonctionnement**

Les produits des services seront stables. Les dépenses évolueront légèrement. A ce stade des projections, l'épargne brute devrait être stable.

## **Investissement**

Ce budget ne dispose pas d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) : les crédits d'investissement sont votés annuellement, en gestion classique. Pour 2019, il est envisagé l'acquisition d'un terrain pour la chaufferie paille et des études sur le réseau urbain de Poitiers, ainsi que le versement de 2,6 M€ à Dalkia dans le cadre du réseau de chaleur de Poitiers.

## **Budget Locations immobilières**

Ce budget gère les sites suivants :

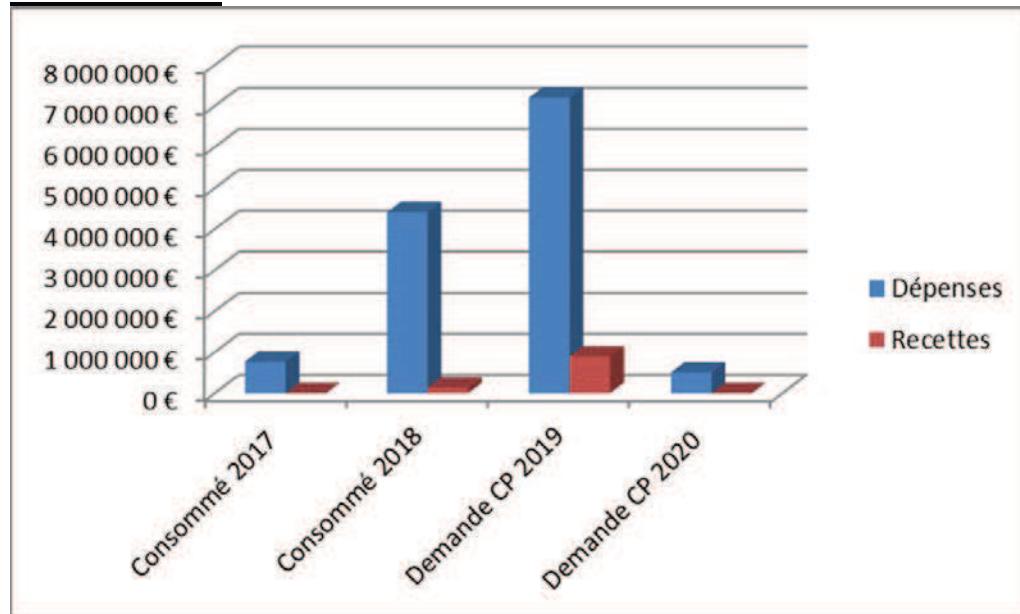
- le Parc des Expositions
- le Centre de Conférences
- l'Hôtel d'entreprises de Pâtis (CRIB)
- la salle Guillaume d'Aquitaine à Biard
- la salle des Castors à Buxerolles
- la buvette du complexe de la Pépinière
- des locations de terrains
- les ateliers relais
- l'immeuble Passerelle
- le centre d'hébergement international
- les Centres d'Accueil pour Entreprises du Pays Chauvinois
- un bâtiment relais situé à Saint Radegonde
- un bâtiment relais APILOCO-DESHOULIERES
- la zone artisanale de la Pazioterie à Coulombiers
- un hôtel d'entreprises, constitué de 5 box, à Saint Julien l'Ars.

## **Fonctionnement**

Les produits des services sont envisagés à la hausse, principalement en raison du développement des services du parc des Expositions.

Cela permet d'absorber une hausse maîtrisée des charges et de faire évoluer favorablement l'épargne brute.

## **Investissement**



## **Budget Zones d'activités**

Ce budget annexe « Zones d'activités » regroupe les activités des ex budgets annexes « Lotissement Pâlis », « Viennopole Chauvigny », « Lotissement cinq sauts » et « I-Parc Téléport 9 » et comptabilise également des opérations des zones récentes, telles que les Erondières (Ligugé).

La comptabilité utilisée est une comptabilité de stocks. Ainsi, les achats de terrains, les études et les aménagements de ces zones sont d'abord comptabilisés en section de fonctionnement, avant de faire l'objet d'écritures d'ordre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'utilisation d'une sous fonction spécifique pour chaque zone d'activité permet de suivre individuellement chaque site.

## **Budget Equipements touristiques**

Ce budget comprend les sites touristiques suivants :

- Grottes de la Norée
- Château des Aigles
- Vélo-rail
- Base de loisirs de La Puye.

## **Fonctionnement**

Ce budget connaîtra en 2019 une stabilité des dépenses et des recettes.

## **Investissement**

Ce budget ne dispose pas d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) : les crédits d'investissement sont votés annuellement, en gestion classique. Pour 2019, il est envisagé la poursuite de la mise aux normes des ouvrages d'art du vélo-rail.

## **Budget Parkings**

Ce budget concerne la gestion de 8 parkings :

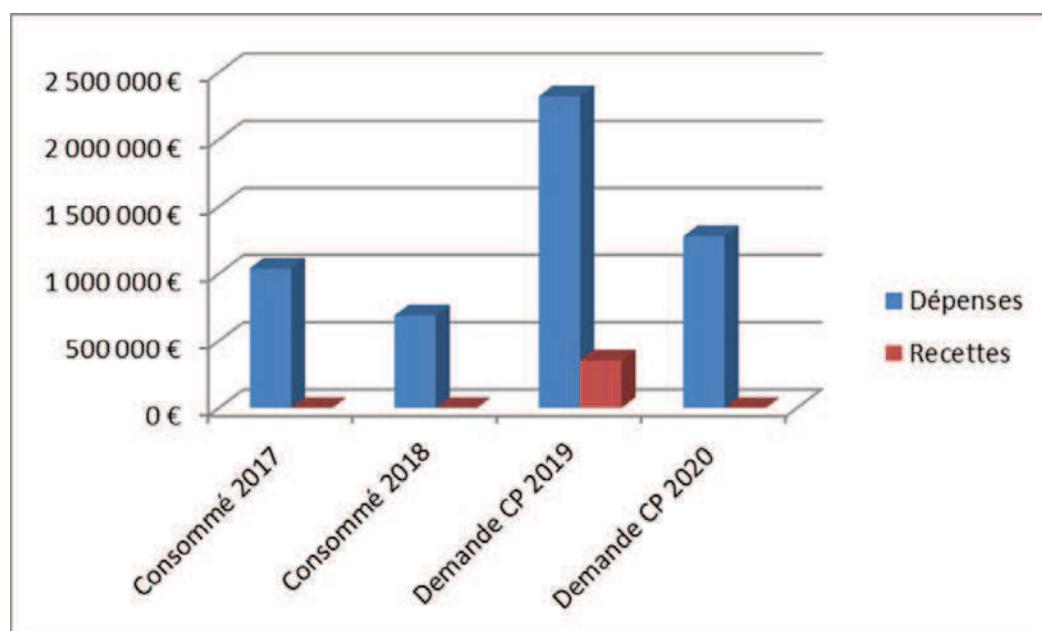
- Hôtel de Ville
- Blossac
- Toumaï
- Notre Dame
- Théâtre
- Clos des Carmes
- Parking sous viaduc
- Parking des Feuillants.

## **Fonctionnement**

Les produits des services sont en croissance, en lien avec l'augmentation tarifaire décidée lors du Conseil communautaire du 7 décembre 2018.

Sur cette base, les charges suivront les évolutions contractuelles, tout en étant maintenues au plus juste. Les projections réalisées à ce stade permettent d'envisager une amélioration de l'épargne brute par rapport au voté 2018.

## **Investissement**



## Budget Développement local

Ce budget reprend les missions exercées jusqu'au 31 décembre 2018 par le syndicat mixte du Pays des Six Vallées, à savoir :

- Animation et mise en œuvre du programme LEADER
- Veille et ingénierie de projets
- Recherche de financements
- Programme alimentaire territorial.

## Fonctionnement

Ce budget s'élèvera autour de 220 k€ en dépenses, financées par des participations des collectivités adhérentes (Vallées du Clain et Haut Poitou) et par une subvention d'équilibre du budget principal au titre de la participation de Grand Poitiers.

## **Annexe 2 – Ressources humaines**

### **1. Les éléments de contexte**

Grand Poitiers Communauté urbaine a la volonté d'apporter un service public de qualité et de proximité à tous les citoyens, qui leur permette d'avoir des réponses efficaces à leurs attentes.

C'est ainsi, que dans ses différents domaines de compétences, Grand Poitiers répond et répondra avec efficience aux besoins des citoyens en construisant l'avenir de notre service public avec audace et bienveillance.

La politique de ressources humaines menée par Grand Poitiers ne se résume pas à la gestion de dépenses de fonctionnement, elle est réalisée comme un véritable investissement pour l'ensemble de nos services publics présents et futurs.

Elle inclut donc dans son champ d'actions notamment toutes les évolutions de métiers nécessaires, l'accompagnement actif au développement des compétences, un renforcement notamment sur les métiers de l'accueil, un appui au développement du numérique, un développement accru de l'accompagnement aux souhaits de mobilité...

En parallèle, un travail est réalisé de manière continue sur l'ensemble des conditions de travail. A titre d'exemple, le regroupement des directions en centre-ville est, sans nul doute, une grande avancée et une nette amélioration des conditions de travail de tous les agents.

La masse salariale 2019 évoluera dans le cadre du contrat financier avec l'Etat, qui encadre l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement à 1,1 %.

Vous sont présentés ci-dessous les grands axes de la politique de gestion des ressources humaines pour 2019.

### **2. Les grands axes de gestion des ressources humaines pour 2019**

Les années 2017 et 2018 ont eu pour fil conducteur la construction de notre EPCI suite à la fusion. Ainsi sur le plan RH, la collectivité s'est employée via l'harmonisation à définir les règles de gestion : temps de travail, action sociale, régime indemnitaire, procédures d'avancement de carrière et entretien professionnel.

En 2019, Grand Poitiers poursuivra une politique de gestion des ressources humaines ambitieuse qui ne se résumera pas à la seule gestion de ses effectifs.

#### **a. Le développement des compétences**

La collectivité s'est engagée dans une démarche pour répertorier ses métiers et leurs évolutions. En effet, il est nécessaire de faire évoluer, moderniser, simplifier le fonctionnement des collectivités pour adapter les changements organisationnels aux demandes des usagers tout en permettant la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour soutenir cette démarche, le programme de développement des compétences 2019 ciblera plusieurs actions prioritaires pour chaque axe du plan de formation.

Dans le cadre de l'Axe I du plan de formation, « Performance de l'action publique territoriale » :

### **La mise en place d'un dispositif « renforcé » pour les Managers**

Il sera proposé une offre de formation élargie à l'attention des encadrants : fondamentaux du manager de proximité pour accompagner la prise de poste, ateliers de co-développement, communication managériale ....

Ce programme concernera l'ensemble des encadrants (de l'encadrant de proximité au DGA) et se donnera pour objectif de renforcer leur socle de compétences transversales tout en offrant un cadre de collaboration et d'échanges.

Ce programme proposera également des temps de formation courts sur des thématiques managériales plus opérationnelles comme des ateliers d'approfondissement portant sur la rédaction d'une fiche de poste, les techniques de conduite de l'entretien professionnel ou encore la rédaction du compte-rendu d'entretien professionnel.

### **L'efficacité professionnelle avec un focus sur la communication écrite et orale**

Ce programme sera renforcé en 2019 et proposera des modalités pédagogiques variées de manière à adapter les contenus de formation aux publics ciblés et à leurs enjeux : prise de parole en public du « niveau 1 » au niveau « expert », approches multiples des écrits professionnels (notes, compte-rendu, reporting, rapport ...mais aussi coaching orthographique).

### **« Le numérique pour tous » : l'accompagnement à la maîtrise des usages numériques**

La place de plus en plus prépondérante des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les champs d'activités des collectivités impose aux agents comme aux organisations d'en comprendre les enjeux majeurs et de mieux en appréhender les différentes formes et outils.

Pour accompagner ces évolutions, un programme de formation spécifique sera proposé en interne ayant pour objectifs principaux d'acquérir les repères fondamentaux en matière de culture numérique, de mettre en œuvre des bonnes pratiques liées à leur utilisation et d'intégrer les changements de posture dans les missions et activités professionnelles.

Ce dispositif, conçu par le CNFPT, sera relayé et animé en interne par le formateur interne en bureautique-numérique.

Dans le cadre de l'Axe II du Plan de formation, « Projets de service et développement des compétences métiers », plusieurs accompagnements de directions sont identifiés en 2019 parmi lesquels :

- Le projet Accueil
- Le parcours de professionnalisation des Assistants Achat Gestion
- Le projet « plan de gestion de la voirie »

Ainsi que la poursuite de nombreux projets initiés en 2018 parmi lesquels :

- Accompagnement des projets de médiation numérique dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique de Référence,
- Accompagnement des nouveaux recrutés à Déchet-Propreté (chauffeurs/ripeurs)
- Gestion de portefeuille projets pour la compétence voirie

La mise en œuvre de ces projets s'effectue en étroite collaboration avec le CNFPT. Certains d'entre eux font l'objet d'un plan de formation mutualisé avec les communes de Grand Poitiers Communauté urbaine. Une dizaine de communes se sont d'ores et déjà portées volontaires pour la mise en place d'un plan de formation sur la thématique « Accueil ».

Concernant les actions de l'axe III « Accompagnement de la carrière et de l'évolution professionnelle », l'année 2019 devrait permettre de poursuivre la structuration d'un nouveau type de conseil individuel en formation dans le cadre de la mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF). Les prochaines commissions pour l'instruction des demandes formulées par les agents auront lieu en avril et octobre 2019.

#### **b. L'accompagnement à l'évolution professionnelle et à la reconversion**

Les évolutions technologiques et organisationnelles nécessitent une adaptation des compétences des agents par le biais notamment de formations et d'accompagnements aux reconversions professionnelles. Par ailleurs, l'encouragement et l'accompagnement des agents à des mobilités internes et externes permettent le développement des potentiels et de répondre aux nouveaux besoins de la collectivité.

C'est un enjeu de développement et de dynamisation à la fois pour les agents et pour la collectivité.

La collectivité se doit aussi de prévenir les phénomènes d'usure professionnelle physiques et/ou psychologiques qui peuvent être liés à certains métiers et encourager les agents à se former tout au long de leur carrière afin d'évoluer. Il s'agit aussi de faire face à une évolution de la pyramide des âges sur les métiers les plus pénibles.

#### **c. Les actions en matière de santé et de sécurité au travail**

Pour 2019, les différents objectifs fixés sont les suivants :

- Mise en place d'un plan de prévention des risques psychosociaux.
- Réflexion sur la possibilité de mettre en place une action sportive en interne.
- Poursuite du plan de prévention/action sur l'ensemble de la collectivité.
- Réflexion sur l'organisation du réseau des préveteurs.
- Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.
- Maintien des actions réalisées par la commission permanente du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui permettent la réactivité face à différentes demandes ou constat de terrain.

#### **d. L'accompagnement des actions à travers une communication interne dynamique**

Pour 2019, la politique de communication à destination du personnel sera structurée suivant quatre axes :

- Partager et faire comprendre aux agents les informations concernant leur position professionnelle
  - Aide à la compréhension de l'environnement territorial.
  - Aide à la connaissance de l'organisation et du fonctionnement de son employeur.
  - Aide à la maîtrise des règles et outils de la politique RH.
  - Organisation de journées d'accueil et d'intégration pour les nouveaux arrivants, installation de l'exposition sur le territoire, mise à jour des organigrammes, promotion de la formation et de l'action sociale.
- Valoriser l'action de la collectivité dans le service public de proximité
  - Explication des missions et de la gouvernance des acteurs territoriaux.
  - Aide à la connaissance de la diversité et de la complémentarité des champs d'action.
  - Relais de la promotion des réalisations sur le territoire.
  - Infographies pédagogiques et datavisualisation (magazines internes, rapports annuels d'activité).
- Valoriser l'action des agents dans le service public de proximité
  - Portraits d'agents expliquant leur métier, leur mission, leur activité
  - Soutien au recrutement et à la diversité
  - Valorisation de l'exemplarité des dispositifs mis en place auprès des agents
  - Réalisation de reportages et de la vidéo rétrospective des réalisations annuelles, campagne de recrutement, campagnes de promotion de l'éco-mobilité ou du tri des déchets...
- Soutenir et promouvoir la transversalité des projets et des réalisations des services
  - Conseil et accompagnement auprès des directions dans leurs conduites de projets
  - Création de l'échange et du débat sur des sujets transversaux
  - Fourniture des outils et supports favorisant la transversalité et le partage d'information
  - Organisation de réunions de cadres (Forum de l'interco, réunion d'encadrement), organisation de réunions d'information pour les agents, édition de lettres internes des directions et des projets, gestion de l'intranet et des espaces collaboratifs...

#### **Action sociale**

La politique d'action sociale menée par la collectivité permet à chaque agent, selon sa situation, de bénéficier d'aides, d'accompagnement et de participations financières de la collectivité.

A titre d'exemple :

- deux restaurants collectifs à disposition des agents. A noter que l'année 2019 va connaître l'installation du restaurant collectif administratif du centre-ville rue des Carmélites.

Cette installation, réalisée dans des conditions qualitatives pour le matériel, les espaces, et l'organisation importantes marque très clairement une grande évolution dans les conditions d'accueil et de restauration du personnel.

- des tickets restaurants pour les agents qui ne peuvent pas accéder au restaurant collectif,
- la participation financière de l'employeur aux frais de mutuelle,
- un contrat groupe pour la prévoyance avec participation financière de l'employeur,
- des CESU,
- participation financière de la collectivité à hauteur de 50 % pour les trajets domicile – travail (selon le mode de transport),
- le versement de subventions pour les associations du personnel favorisant l'action et l'activité sociale,
- trois assistants sociaux employés par la collectivité et dédiés uniquement aux agents,
- une commission de secours qui se réunit mensuellement afin d'apporter des aides d'urgence à des agents dont la situation le justifie.

**e. Handicap**

Une nouvelle convention 2018-2020 a été signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en 2018.

Ce financement permettra de participer aux actions menées par la collectivité dans le cadre du maintien et du recrutement de personnes en situation de handicap (aménagements nécessaires techniques, formation, organisation).

**f. Lutte contre les discriminations**

En 2018, un programme de formation spécialisé sur les questions de laïcité relatif à l'accueil et la relation usager a été déployé au sein des services. Ce programme sera maintenu en 2019 et s'inscrira dans le plan Egalité-Lutte contre les discriminations actuellement en préparation.

**g. Entretien professionnel**

L'année 2018 a vu la mise en place effective de nouvelles modalités en matière d'entretien professionnel. Ces modalités favorisent l'échange entre l'agent et son encadrant.

En 2019, suite à un bilan des entretiens professionnels 2018, une nouvelle campagne sera lancée.

**h. La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC)**

La campagne de mise à jour des métiers en cours depuis octobre 2018 permettant de prévoir l'évolution des compétences requises pour chaque métier se poursuivra en 2019.

### i. L'égalité professionnelles Femmes – Hommes

En 2018, la collectivité a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Un des trois axes de cette Charte est spécifiquement dédié à la politique de gestion des Ressources humaines au sein de la collectivité employeur.

### k. Une politique de recrutement systématiquement liée à une réflexion sur l'organisation des directions dans le but de maintenir un service public de qualité et répondant à l'intérêt général tout en maîtrisant les effectifs

Le plan annuel de recrutement constitue une étape de réflexion menée par l'administration sur l'organisation des process de travail et les besoins en termes de service à proposer aux citoyens avant le lancement de la procédure de recrutement.

## 3. Les grandes évolutions de 2019 en matière de dépenses de personnel

### • **La poursuite du protocole visant à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR)**

Le protocole visant à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (Protocole PPCR) s'est mis en place en 2016 mais a vu son calendrier national de mise en œuvre rééchelonné fin 2017. La plupart des mesures initialement applicables début 2018 (revalorisation de grilles indiciaires, passage de la catégorie B à la catégorie A de certains cadres d'emplois) ont été repoussées à 2019 avec une incidence de **0,20 %** sur la masse salariale.

### • **Le glissement vieillesse technicité (GVT)**

Il correspond à la variation de la masse salariale à effectifs constants par le biais des avancements d'échelons, des avancements de grades, et des changements de cadres d'emplois. Il représente pour l'année 2019 une augmentation de la masse salariale de **0,90 %**.

### • **L'évolution du SMIC au 1er janvier 2019 aura une incidence de 0,10 % sur la masse salariale.**

Au-delà des éléments ci-dessus ayant un impact sur le traitement indiciaire, les autres composantes de la masse salariale devraient connaître une relative stabilité.

## 4. Les autres composantes de la masse salariale : stabilité

**Le régime indemnitaire** représente 12,21 %.

**La nouvelle bonification indiciaire (NBI)** représente 0,7 % de la masse salariale.

**Les heures supplémentaires et complémentaires** représente 0,52 % de la masse salariale.

### **Avantage en nature**

- **Véhicules de fonction : 3**
- **Logement de fonction :**

Grand Poitiers met à disposition des gardiens dans tous les endroits qui nécessitent un gardiennage (équipements sportifs, médiathèque...) un logement de fonction. Cet avantage concerne 9 agents.

### **5. Le temps de travail**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, un nouveau règlement du temps de travail a été mis en application pour l'ensemble des agents, fixant la durée de travail à 1607h et prenant en compte les sujétions particulières.

### **6. Les grands indicateurs sur les effectifs de Grand Poitiers au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

#### **a. Les effectifs permanents**

	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre d'agents permanents</b>	1604
<b>Equivalent Permanent</b>	1570,3

#### **b. Répartition des effectifs par catégorie**

	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
<b>Catégorie A</b>	251	15,6%
<b>Catégorie B</b>	343	21,4%
<b>Catégorie C</b>	1010	63%
<b>TOTAL</b>	1604	100%

Les catégories hiérarchiques sont désignées, en ordre décroissant, par les lettres A, B, C :

- A : fonctions de direction et de conception
- B : fonctions d'application et de maîtrise
- C : fonctions d'exécution

### **Répartition des agents permanents par filière**

	Femmes	Hommes	Total	%
<b>Administrative</b>	317	102	<b>419</b>	<b>26,1%</b>
<b>Animation</b>	13	7	<b>20</b>	<b>1,2%</b>
<b>Culturelle</b>	123	68	<b>191</b>	<b>11,9%</b>
<b>Médico-Sociale</b>	23	4	<b>27</b>	<b>1,7%</b>
<b>Sportive</b>	20	42	<b>62</b>	<b>3,9%</b>
<b>Technique</b>	138	747	<b>885</b>	<b>55,2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>634</b>	<b>970</b>	<b>1604</b>	<b>100%</b>

La grande majorité de l'effectif de Grand Poitiers Communauté urbaine est constitué de la filière technique (pour 55,2 %), et de la filière administrative (26,1 %).

## **Annexe 3 – Rapport 2018 sur la gestion active des emprunts**

La circulaire du 25 juin 2010 préconise, pour chaque collectivité, **la rédaction d'un rapport sur la gestion des emprunts à l'attention de l'assemblée délibérante**, dans le but de l'informer. En effet, à la suite de la crise financière apparue à la fin de la décennie précédente, des collectivités ont vu le taux d'intérêt de certains de leurs prêts considérablement augmenté, mettant en péril les équilibres financiers locaux. Des prêts risqués avaient parfois été contractés les années antérieures.

C'est donc dans un but de transparence que la circulaire préconise la rédaction d'un rapport.

**Par ailleurs, la loi NOTRe complète le rapport du débat d'orientation budgétaire par une présentation de la structure des emprunts.**

Ce document a pour objectif de répondre aux deux exigences présentées ci-dessus.

Dans les pages suivantes, les éléments de comparaison proviennent de Finance Active, la strate démographique de Grand Poitiers correspond **aux communes et intercommunalités de plus de 100 000 habitants**.

Le périmètre de comparaison correspond à la situation à fin 2018. Ainsi, **pour raisonner à périmètre constant, les années 2016 et 2017 ont été retraitées pour pouvoir réaliser des comparaisons**.

Par exemple, sur le budget Principal sont intégrés à fin 2016 les crédits transférés par les communes de GP 27 au titre de la voirie. De même, les transferts de prêts du budget Mobilités vers Vitalis ont été intégrés dès 2016. Dans les 2 cas, ces transferts n'ont été réalisés que courant 2017.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, plusieurs budgets annexes ont été fusionnés, recomposés : le budget Equipement Touristiques a récupéré les emprunts du budget Grottes de la Norée et d'une partie du budget Opérations Economiques (ces 2 budgets ont disparu). Le budget zones d'activité regroupe les anciens budgets Parc Teleport 9, Lotissement 5 sauts, Viennopole. Le budget Locations Immobilières a récupéré les emprunts du budget Hôtel d'Entreprise et une partie de les emprunts du budget Opérations Economiques. **Les années 2016 et 2017 ont été retravaillées pour correspondre au périmètre 2018.**

### **Le rapport sur la gestion active des emprunts 2018 s'articule en 5 parties :**

- Eléments généraux sur l'endettement de la dette des budgets de Grand Poitiers
- Analyse de la structure des emprunts de Grand Poitiers
- Mesure de la performance des emprunts de Grand Poitiers
- Eléments prospectifs
- Consultation bancaire de l'année 2018

## **1. Eléments généraux sur l'endettement des budgets de Grand Poitiers**

Au 31 décembre 2018, sur l'ensemble des budgets de Grand Poitiers, 11 ont un encours de crédits (le budget Principal et 10 budgets annexes). Il est ici présenté l'évolution des encours de crédits, des frais financiers et du remboursement en capital des prêts.

### **1.1. Evolution des encours de dette**

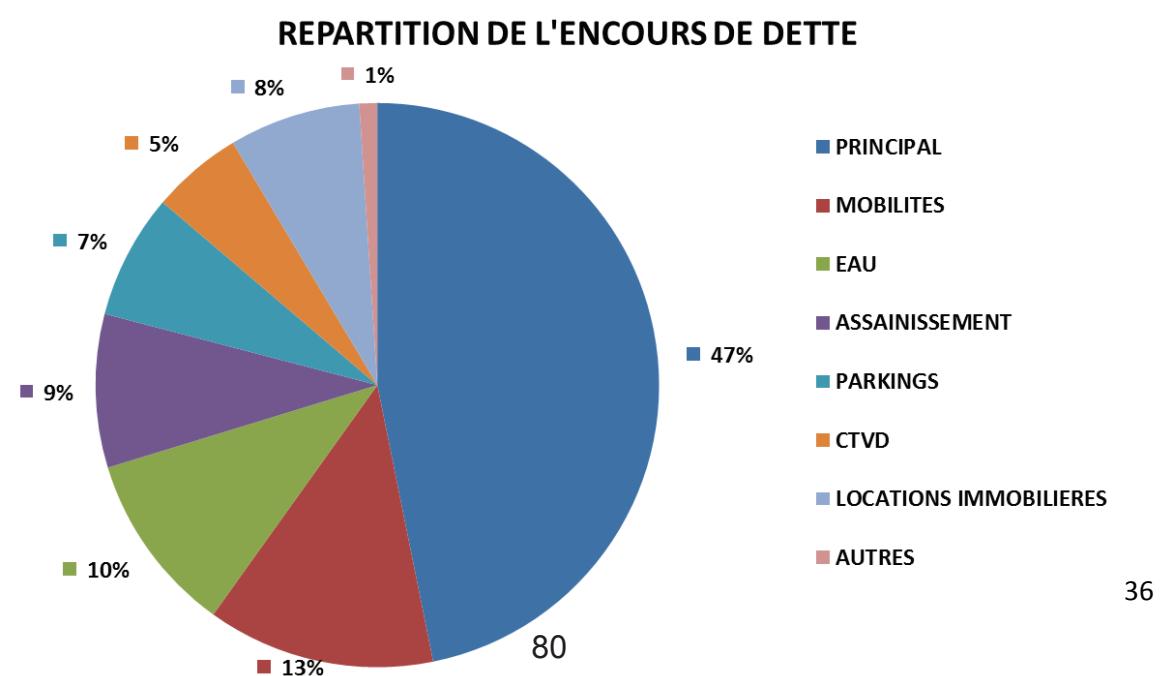
<b>Au 31/12/N en K€</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018*</b>
<b>PRINCIPAL</b>	<b>107 005</b>	<b>108 071</b>	<b>121 247</b>
<b>MOBILITES</b>	<b>25 428</b>	<b>29 319</b>	<b>33 846</b>
<b>EAU</b>	<b>27 453</b>	<b>27 251</b>	<b>26 899</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>22 127</b>	<b>22 624</b>	<b>22 751</b>
<b>PARKINGS</b>	<b>18 807</b>	<b>18 019</b>	<b>18 524</b>
<b>CTVD</b>	<b>17 134</b>	<b>15 239</b>	<b>13 528</b>
<b>LOCATIONS IMMOBILIERES</b>	<b>15 949</b>	<b>16 434</b>	<b>19 522</b>
<b>RESEAUX DE CHAUFFAGE</b>	<b>318</b>	<b>293</b>	<b>518</b>
<b>PAZIOTERIE</b>	<b>321</b>	<b>289</b>	<b>256</b>
<b>EQUIPEMENTS TOURISTIQUES</b>	<b>439</b>	<b>398</b>	<b>705</b>
<b>ZONES D'ACTIVITES</b>	<b>1 331</b>	<b>1 251</b>	<b>1 167</b>
<b>CONSOLIDÉ</b>	<b>236 312</b>	<b>239 188</b>	<b>258 963</b>

\*Estimation

**Budget Principal** : l'endettement du budget Principal est de **121,2 M€ à fin 2018**, en hausse par rapport à 2017 de + 13,2 M€.

**Budgets Annexes** : l'encours de crédits des budgets annexes s'élève à **137,7 M€ fin 2018**, en hausse de 6,6 M€ par rapport à fin 2017 (131,1 M€).

**Consolidé** : en globalisant les budgets, l'encours des emprunts est de **259,0 M€ à fin 2018**, en hausse de 19,8 M€ par rapport à 2017.



Les 259,0 M€ d'encours sont répartis sur les 11 budgets. Toutefois, 4 budgets représentent près de 80 % de l'encours : Budget Principal (47 %), Budget Mobilités (13 %), Budget Eau (10 %) et Budget Assainissement (9 %).

Au 31/12/N en K€	2016	2017	2018*
<b>ENCOURS DETTE / HABITANT GRAND POITIERS</b>	<b>1 216</b>	<b>1 226</b>	<b>1 320</b>

\*Estimation

Fin 2018, l'encours de dette par habitant est de 1 320 €.

## **1.2. Evolution des frais financiers**

Les frais financiers correspondent aux intérêts payés du fait des emprunts contractés.

en K€	2016	2017	2018*
<b>PRINCIPAL</b>	<b>2 235</b>	<b>2 363</b>	<b>2 152</b>
<b>MOBILITES</b>	<b>530</b>	<b>649</b>	<b>627</b>
<b>EAU</b>	<b>519</b>	<b>471</b>	<b>457</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>384</b>	<b>372</b>	<b>357</b>
<b>PARKINGS</b>	<b>568</b>	<b>555</b>	<b>532</b>
<b>CTVD</b>	<b>573</b>	<b>536</b>	<b>483</b>
<b>LOCATIONS IMMOBILIERES</b>	<b>647</b>	<b>635</b>	<b>609</b>
<b>RESEAUX DE CHAUFFAGE</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>PAZIOTERIE</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>EQUIPEMENTS TOURISTIQUES</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>ZONES D'ACTIVITES</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>37</b>
<b>CONSOLIDE</b>	<b>5 532</b>	<b>5 654</b>	<b>5 285</b>

\*Estimation

**Budget Principal** : les frais financiers sont de 2,2 M€ en 2018 en diminution par rapport à 2017 (2,4 M€)

**Budgets Annexes** : les frais financiers sont en diminution en 2018 (3,1 M€) par rapport à 2017 (3,3 M€).

**Consolidé** : globalement, sur l'ensemble des budgets, **les frais financiers sont en diminution en 2018 (5,3 M€)** par rapport à 2017 (5,7 M€). Malgré la hausse de l'encours, les charges financières diminuent du fait de la baisse du taux moyen.

### **1.3. Evolution du remboursement en capital**

en K€	2016	2017	2018*
<b>PRINCIPAL</b>	<b>8 267</b>	<b>12 889</b>	<b>9 290</b>
MOBILITES	1 432	1 415	1 673
EAU	2 172	2 202	2 352
ASSAINISSEMENT	1 953	1 923	1 873
PARKINGS	967	926	895
CTVD	1 813	1 894	1 712
LOCATIONS IMMOBILIERES	817	917	959
RESEAUX DE CHAUFFAGE	19	25	26
PAZIOTERIE	43	32	33
EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	40	42	43
ZONES D'ACTIVITES	79	81	204
<b>CONSOLIDE</b>	<b>17 602</b>	<b>22 346</b>	<b>19 060</b>

\*Estimation

**Budget Principal :** le remboursement en capital des emprunts s'est élevé à 9,3 M€ en 2018 contre 12,9 M€ en 2017. L'année 2017 n'est cependant pas représentative car des emprunts court terme contractés par des communautés de communes ont été remboursés en 2017 pour un montant de 4,5 M€. Il s'agissait d'emprunts qui avaient été contractés dans l'attente du versement de subventions ou de FCTVA. Sans cette spécificité, l'année 2018 serait en hausse de +1,0 M€ par rapport à 2016 en ce qui concerne le remboursement en capital dans la logique de l'évolution de l'encours.

**Budgets Annexes :** le remboursement en capital des budgets annexes (9,7 M€) est stable par rapport à 2017.

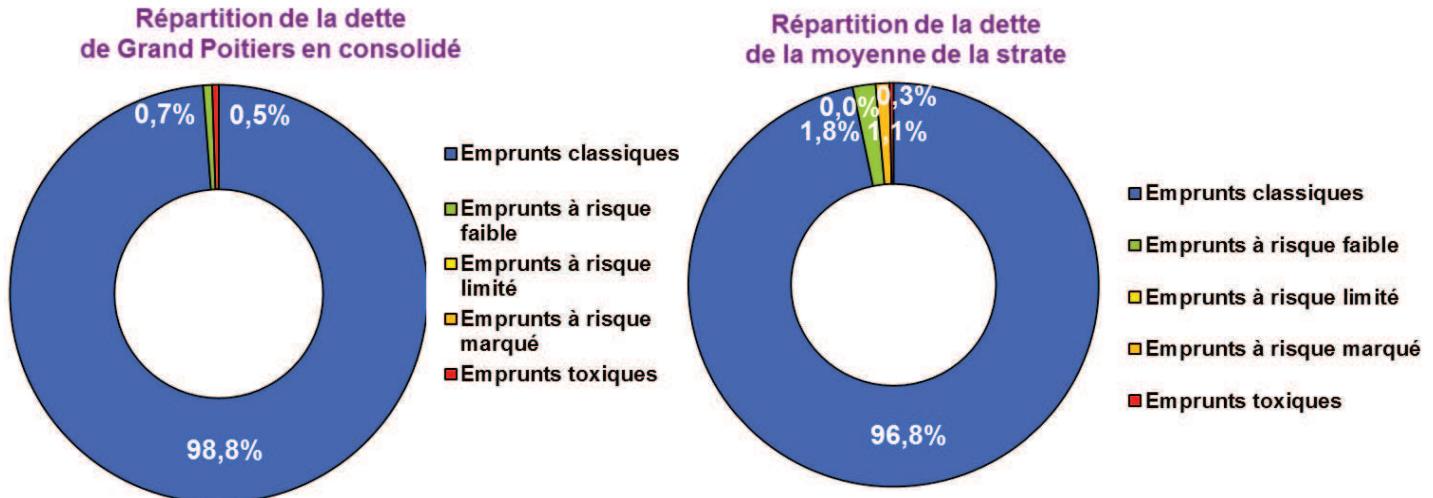
**Consolidé :** le remboursement en capital s'est élevé à 19,1 M€ en 2018.

### **2. Analyse de la structure de la dette de Grand Poitiers**

La mesure du risque de la dette peut s'évaluer par la **matrice des risques** de la charte de bonne conduite (charte Gissler). Cette matrice figure obligatoirement dans les états de crédits annexés au Budget Primitif et au Compte Administratif des budgets.

## 2.1. Répartition de la dette selon le degré de risque des emprunts contractés

### Répartition de la dette selon le degré de risque



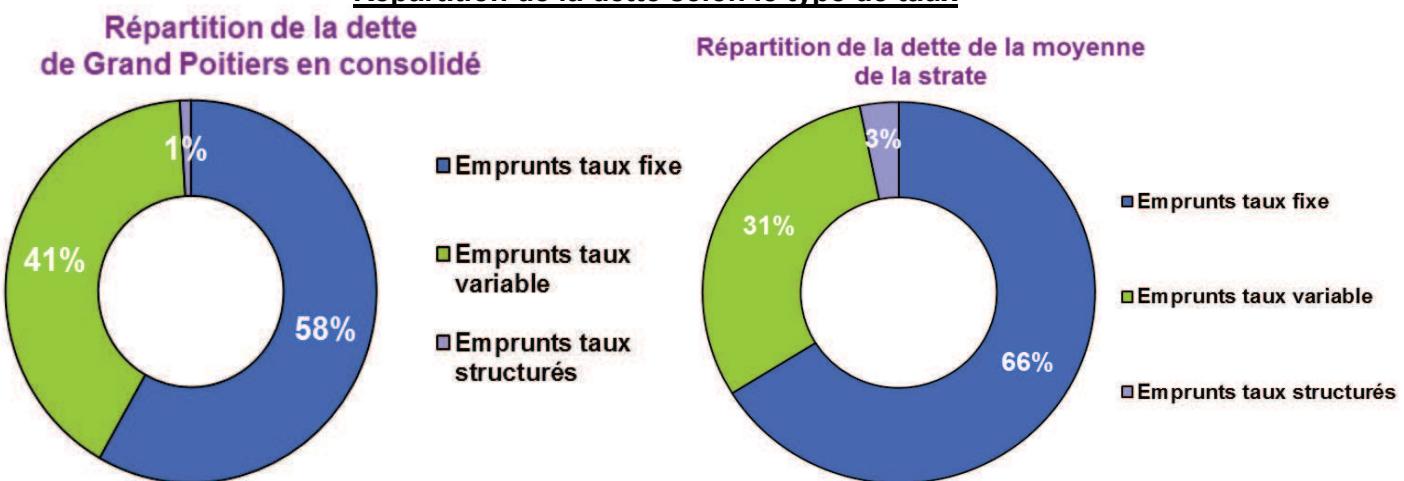
(Source : Finance Active)

L'encours de crédits de Grand Poitiers est composé d'emprunts classiques à 98,8 % soit un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne de la strate (96,8 %). Grand Poitiers possède un emprunt classé comme toxique : il s'agit d'un prêt dont le calcul du taux d'intérêt dépend de la parité dollar / franc suisse. Cet emprunt est toutefois plafonné à 6 % quel que soit l'évolution de la parité dollar / franc suisse. L'encours de cet emprunt (1,2 M€) ne représente que 0,5 % de l'encours de dette de Grand Poitiers.

Compte tenu de sa répartition d'encours, la dette de Grand Poitiers **est très sécurisée**.

## 2.2. Répartition de la dette selon le type de taux des emprunts contractés

### Répartition de la dette selon le type de taux



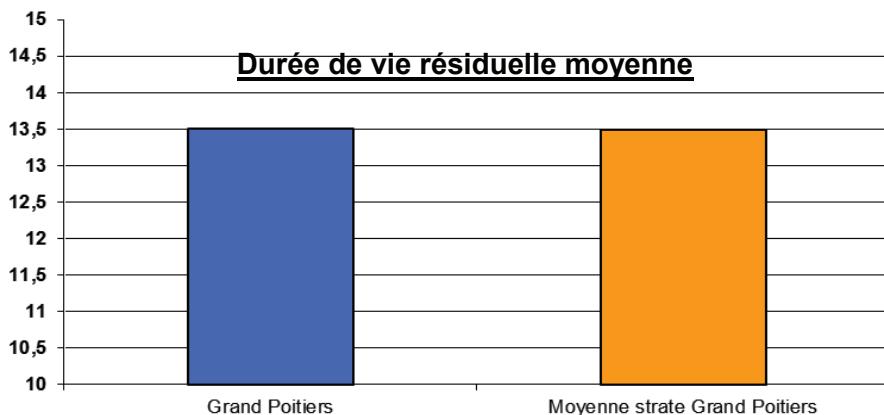
(Source : Finance Active)

Les emprunts à taux fixes composent près de 60 % de l'encours des emprunts de Grand Poitiers. Grand Poitiers a une proportion de taux variable de 41 %, ce qui permet d'optimiser les frais financiers compte tenu de la faiblesse actuelle des taux variables.

**La répartition de l'encours de Grand Poitiers permet de se protéger contre une éventuelle hausse des taux dans le futur, tout en profitant de la faiblesse des taux variables comme actuellement.**

### **2.3. Durée de vie résiduelle de la dette**

La durée résiduelle est la durée restant avant l'extinction totale d'un emprunt. La durée de vie résiduelle moyenne mesure la vitesse d'extinction de la dette. Plus cette durée est faible plus la dette s'éteint rapidement.

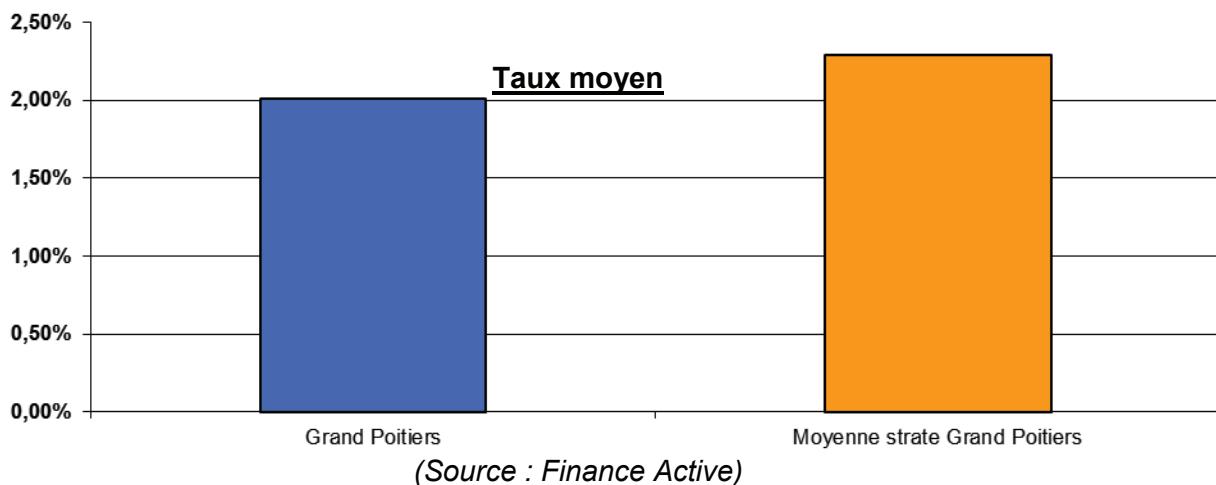


(Source : Finance Active)

La durée de vie résiduelle moyenne des emprunts de Grand Poitiers est identique à la moyenne de la strate (13,5 ans).

### **3. Mesure de la performance de la dette de Grand Poitiers**

L'analyse de la performance de la dette se fait via l'utilisation du taux moyen.



**Au 31 décembre 2018, le taux moyen des emprunts de Grand Poitiers était de 2,01 % contre 2,29 % pour la moyenne de la strate (au 31/12/2017).** Cet écart de 0,28 point permet de générer des frais financiers minorés. Le gain annuel par rapport à la moyenne de la strate est ainsi de 0,7 M€ par an, compte tenu de l'encours de Grand Poitiers.

Cet écart s'explique notamment par une part de taux variables supérieure à la moyenne de la strate. De plus, les nouveaux emprunts contractés par la Grand Poitiers ont des niveaux de taux inférieurs au taux moyen ce qui améliore celui-ci.

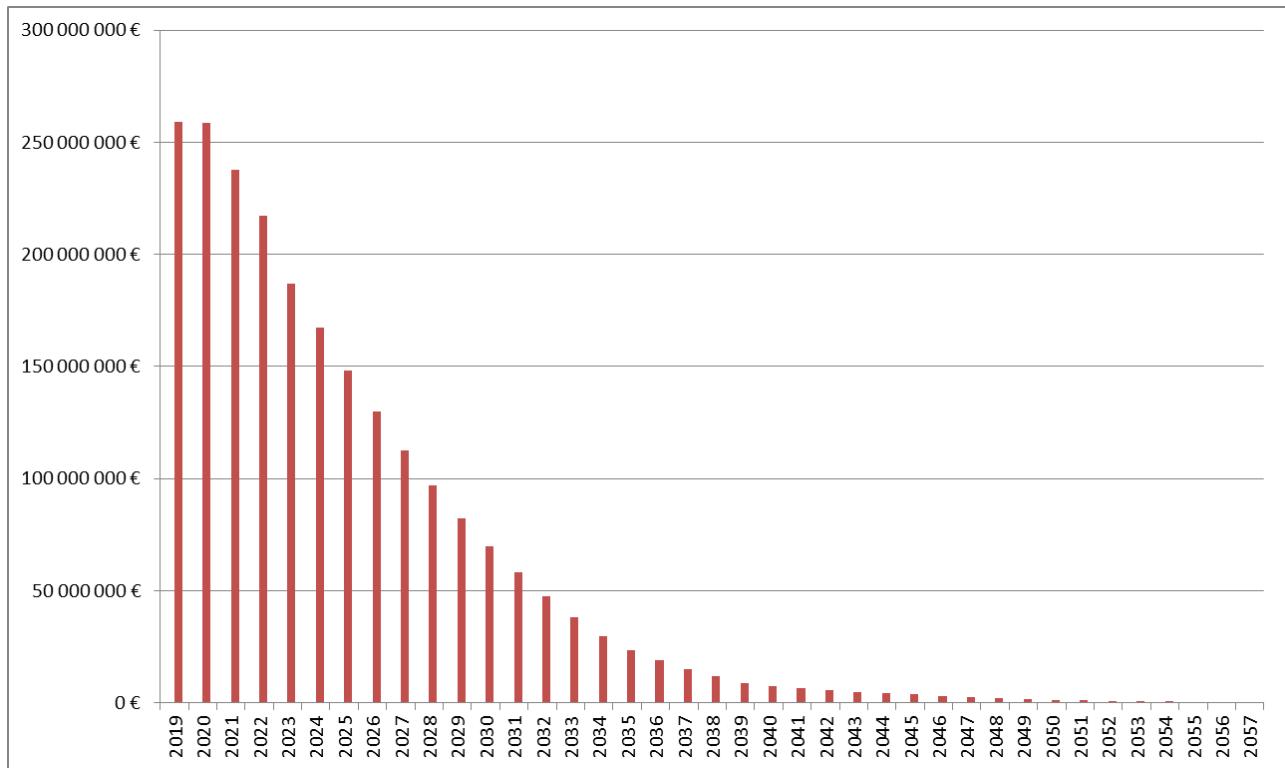
#### **Evolution Taux moyen entre 2016 et 2018 de Grand Poitiers**

Le taux moyen a baissé de 2,40 % à 2,24 % entre 2016 et 2017, puis 2,01 % à fin décembre 2018. Les nouveaux prêts ayant un taux d'intérêt plus faible que le taux d'intérêt des emprunts existants.

### **4. Eléments prospectifs : profil d'extinction**

Conformément à la durée de vie résiduelle, l'encours de dette diminue relativement rapidement : elle est divisée par 2 dès 2026.

### **Profil d'extinction de la dette de Grand Poitiers (consolidation)**



Le profil d'extinction des crédits relevant des budgets de Grand Poitiers est régulier. La dernière échéance est en 2057 (emprunt ayant financé la participation de Grand Poitiers à la construction de la LGV).

### **5. Consultation bancaire 2018**

Grand Poitiers a réalisé une consultation bancaire en 2018 afin de contractualiser des emprunts (45,0 M€) pour financer ses investissements.

Les prêts négociés au cours de l'année 2018 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Budgets	Montants	Prêteurs	Phase de mobilisation	Durée	Taux	Marges bancaires
Principal	5 000 000 €	Crédit Mutuel	6 mois	20	1,45%	0,36%
	12 500 000 €	Banque Postale	6 mois	15	Euribor + 0,27 %*	0,27%
	2 000 000 €	Banque Postale	6 mois	30	1,85%	0,56%
	3 700 000 €	Arkéa	12 mois	15	1,43%	0,48%
Eau	1 400 000 €	Crédit Agricole	12 mois	20	Euribor + 0,39 %*	0,39%
	1 000 000 €	Banque Postale	6 mois	30	1,85%	0,56%
Mobilités	4 000 000 €	Banque Postale	6 mois	30	1,85%	0,56%
	3 700 000 €	Banque Postale	6 mois	15	Euribor + 0,27 %*	0,27%
Réseaux de chauffage	250 000 €	Crédit Agricole	12 mois	20	Euribor + 0,39 %*	0,39%
Parkings	1 200 000 €	AFL	7 mois	20	Euribor + 0,39 %*	0,39%
Locations Immobilières	8 350 000 €	Crédit Agricole	12 mois	20	Euribor + 0,39 %*	0,39%
	1 400 000 €	AFL	8 mois	15	Euribor + 0,35 %*	0,35%
Zones d'activités	121 000 €	Crédit Agricole	3 mois	10	1,00%	0,50%
Equipements touristiques	350 000 €	AFL	5 mois	15	Euribor + 0,34 %*	0,34%
	<b>44 971 000 €</b>			<b>19,1</b>		<b>0,38%</b>

\* Compte tenu du niveau de l'Euribor qui est en ce moment négatif, le taux de la première échéance correspondra à la marge.

L'ensemble des prêts figurant dans le tableau ont été contractés en 2018 mais n'ont pas été tous tirés. En effet, les prêts sont mobilisés au plus près des besoins de trésorerie afin de minimiser les frais financiers.

Concernant la consultation bancaire 2018, les prêts ont été contractés pour 35 % à taux fixe et 65 % à taux variable.

La durée moyenne des prêts contractés en 2017 est de 19,1 ans. La marge moyenne perçue par les établissements bancaires est de 0,38 %. En 2017 (dernière année connue), la moyenne nationale était de 0,48 % (source Finance Active).

## Annexe 4 - Contexte économique 2019

Jusqu'à présent les échanges internationaux ont résisté à la guerre commerciale initiée par les Etats Unis. Mais les incidences sur le commerce mondial et l'inflation pourraient être plus marquées en début d'année 2019 selon l'INSEE<sup>1</sup>. Le resserrement monétaire initié par la FED aux Etats-Unis pourrait également peser davantage, en 2019, sur la croissance américaine et mondiale.

La croissance en Europe devrait être impactée par l'aboutissement des négociations sur les modalités du Brexit pour la Grande Bretagne mais aussi pour les pays de l'UE.

Dans un contexte de décélération de la croissance économique mondiale et européenne, la France va devrait connaître pour 2018 un ralentissement marqué de la croissance, dont l'effet est estimé à 0,1 point de PIB en moins sur le quatrième trimestre.

En revanche un rebond devrait se produire, sur les deux premiers trimestres de 2019 avec respectivement une croissance de 0,4 % et de 0,3 %. Au total, selon l'INSEE, l'acquis de croissance du PIB pour 2019 (+ 1,0 % à la mi-année) traduirait ce ralentissement économique par rapport à la croissance prévue pour 2018 (1,5 %) et à celle mesurée en 2017 (+ 2,3 %). Une perspective raisonnable laisse à penser que la croissance du PIB en 2019 pourrait s'élever à + 1,3 % (pour une prévision précédente de + 1,5 %).

Dans un contexte de ralentissement de l'activité, l'emploi total décélérerait en 2018. Le taux de chômage s'est établi à 9,1 % au deuxième et au troisième trimestre 2018. Le taux de chômage devrait très légèrement se tasser en s'établissant à 9 % au printemps prochain.

S'agissant des prix, sur un an, ils ont augmenté de 2,2 % en octobre 2018, soit deux fois plus vite qu'un an plus tôt. D'ici la mi année 2019, le taux d'inflation devrait refluer à + 1 % sur un an, du fait du ralentissement des prix de l'énergie et des produits alimentaires frais.

Sur un plan local, la fin de l'année 2017 a apporté son lot de bonnes nouvelles. Selon le recensement de l'Insee publié fin 2017, le département de la Vienne a vu sa population augmenter de + 0,4 % ces dernières années pour 434 887 Habitants. La population DGF de la communauté urbaine augmente de plus de 1 % sur une période de trois ans (2016-2019), pour s'élever à quasiment 200 000 habitants (très précisément 199 952 : estimation).

Pour illustrer la solidité de l'économie locale, on peut évoquer le nombre d'établissements installés sur le territoire et la situation de l'emploi au travers de l'évolution du taux de chômage.

En 2015, le nombre d'établissements sur Grand Poitiers Communauté urbaine s'élève à 16 457 et à 7 972 sur le territoire de la ville de Poitiers.

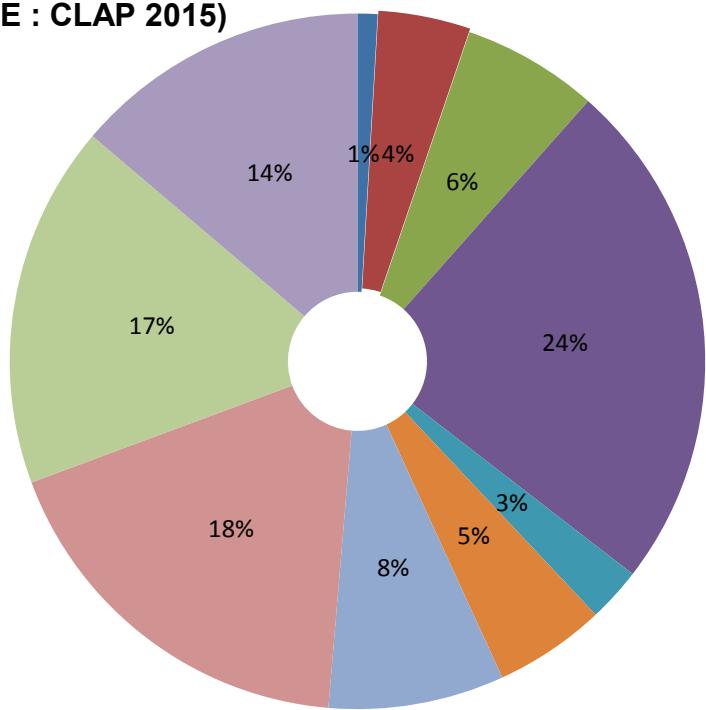
Pour cette même période, le nombre d'établissements sur Grand Poitiers (13 communes) est de 12 374 (+0.69% par rapport à 2014). Le nombre d'établissements de la zone d'emploi est stable. (Source : INSEE – CLAP 2015)

<sup>1</sup> Source : Note de conjoncture INSEE Décembre 2018. Les principales conclusions de cette étude sont reprises ci-dessous.

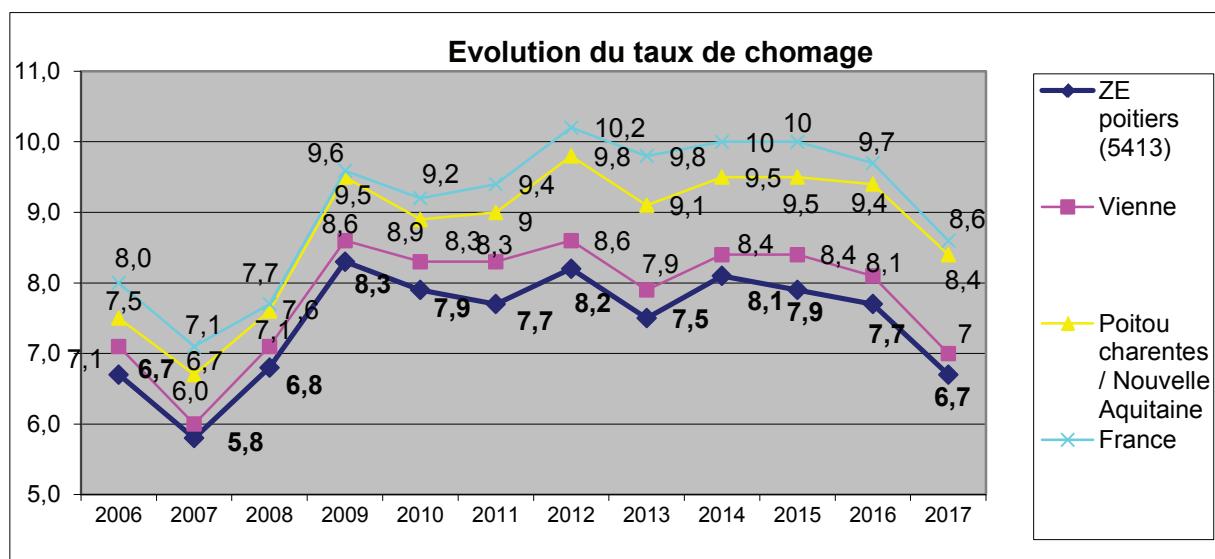
*La répartition par secteur d'activité n'a pu être faite qu'à partir des données de Grand Poitiers – 13 communes – soit 12 374 établissements. Cependant, la répartition sur Grand Poitiers – 40 communes- doit être sensiblement la même.*

## RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE GRAND POITIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (INSEE : CLAP 2015)

- Agriculture, sylviculture et pêche
- Industrie manufacturière, industries extractives et autres
- Construction
- Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
- Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
- Autres activités de services



S'agissant de la situation de l'emploi, elle est plus favorable sur Grand Poitiers que sur les autres strates géographiques. La Communauté Urbaine bénéficie d'un amortisseur lié au taux important de l'emploi public (plus de 40%). La situation de l'emploi en 2017 sur Grand Poitiers s'est sensiblement améliorée ce que l'on perçoit bien en examinant le taux de chômage.



Selon un site spécialisé, Poitiers est la deuxième ville de la Nouvelle Aquitaine par le nombre des offres d'emplois proposées en 2018 (16 640 offres) après Bordeaux (site [jobijoba.com](http://jobijoba.com))

# Orientations budgétaires 2019

Conseil communautaire

15 février 2019

**GRAND POITIERS**

Communauté urbaine

---

# LE FONCTIONNEMENT

# La section de fonctionnement

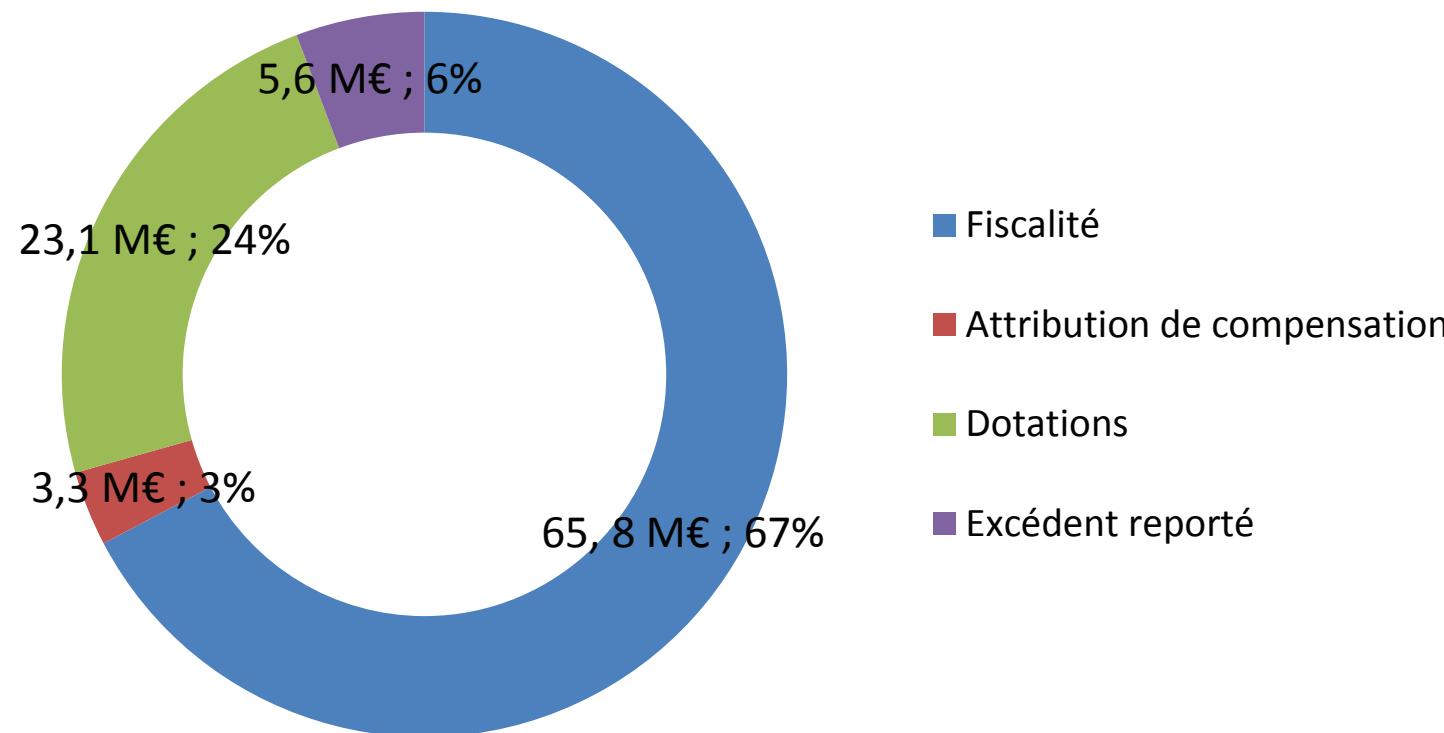
Sur le plan comptable, la section se décompose comme suit :

	BP 2018		OB 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Écritures réelles	132,7 M€	139,7 M€	137,3 M€	143,6 M€
Ecritures d'ordre	8,9 M€	1,9 M€	8,4 M€	2,1 M€
Total	141,6 M€	141,6 M€	145,7 M€	145,7 M€

Comme chaque année, la présentation qui suit est réalisée en net, pour une vision plus économique.

# Les recettes de fonctionnement

Répartition prévisionnelle des produits en net - BP 2019



# I/ La fiscalité

## Fiscalité ménages

Fiscalité ménages	2018 (BP)	2019 (BP)
Taxe d'habitation	26,4 M€	27,1 M€
Foncier bâti	2,8 M€	2,8 M€
Foncier non bâti	0,4 M€	0,4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>29,6 M€</b>	<b>30,3 M€</b>

- TF et TFNB, 3<sup>ème</sup> année du lissage (fin en 2020)
- Dynamisme des bases estimé + 1,0 %
- Revalorisation forfaitaire (inflation) + 2,2 %

# I/ La fiscalité

## Fiscalité entreprises

Fiscalité entreprises	2018 (BP)	2019 (BP)
CFE	15,5 M€	15,7 M€
IFER	0,9 M€	0,9 M€
CVAE	12,1 M€	12,4 M€
TASCOM	3,2 M€	3,2 M€
<b>TOTAL</b>	<b>31,7 M€</b>	<b>32,2 M€</b>

- CFE, 3<sup>ème</sup> année du lissage (fin en 2020)
- Dynamisme des bases estimé à + 1 % (CFE uniquement)
- CVAE : estimation des services de l'Etat
- Coefficient multiplicateur de TASCOM à 1,18

## III/ Les dotations

### Dotation de compensation :

Hypothèse de diminution de - 2,5 % par rapport au réalisé 2018.

Dotation de compensation	2018 (BP)	2019 (BP)
DC	13,2 M€	12,8 M€

Cette dotation diminue chaque année car elle fait partie des dotations de l'Etat qui alimentent au niveau national les dotations de péréquations (DSU et DSR)

## III/ Les dotations

### Dotation d'intercommunalité :

Dotation d'intercommunalité	2018 (BP)	2019 (BP)
DI	7,05 M€	7,10 M€

⇒ globalement, la DGF de Grand Poitiers (DC + DI) est en baisse en 2019 de 330 k€

## III/ Les dotations

### Le FPIC : en augmentation

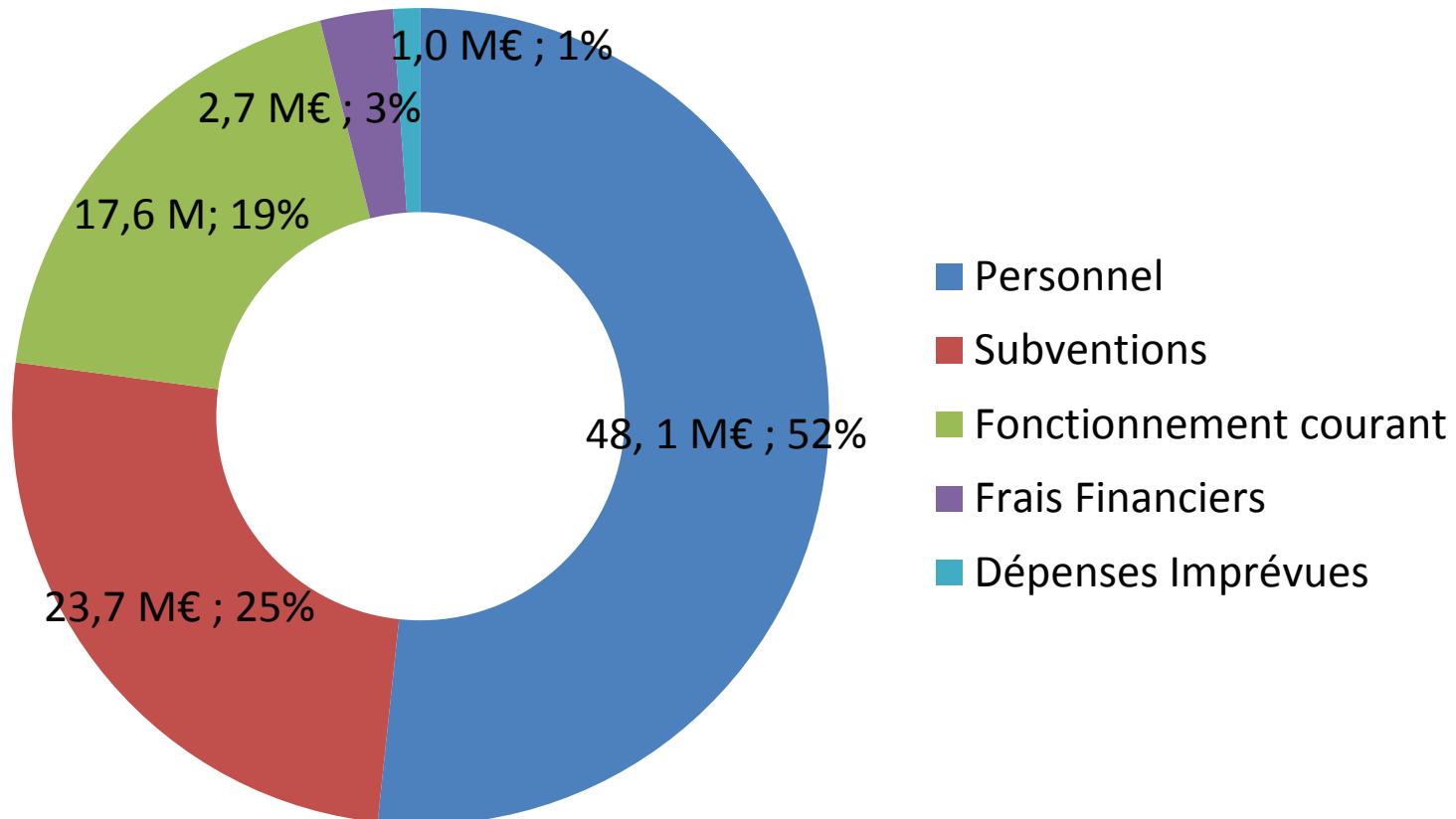
FPIC	2018 (BP)	2018 (CA)	2019 (BP)
FPIC	2,2 M€	1,4 M€	2,1 M€

En 2018, si l'enveloppe globale de FPIC (Grand Poitiers + ensemble des communes) est restée stable, la part perçue par la communauté urbaine a été fortement diminuée compte-tenu du coefficient d'intégration fiscale (CIF) pris en compte.

Pour 2019, la loi de finances a pondéré cette situation et la part de Grand Poitiers va s'améliorer mais elle sera encore **inférieure à ce qu'elle devrait être de 800 k€.**

# Les dépenses de fonctionnement

## Répartition prévisionnelle des dépenses en net - BP 2019 (hors exceptionnelles)



---

## **FOCUS SUR LE PERSONNEL**

## Focus sur le personnel – les évolutions 2019

- Application de l'accord sur la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR)
- Housse du SMIC
- Glissement Vieillesse Technicité
- Intégration du Pays des 6 vallées
- Effet report harmonisation du régime indemnitaire

# Focus sur le personnel – les grands axes 2019

- Le développement des compétences
- L'accompagnement à la mobilité
- Les conditions de travail
- Communication interne
- Le handicap
- La lutte contre les discriminations
- L'entretien professionnel
- La GPEC
- Le recrutement

## II/ Subventions

- Intégration de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (850 k€ compensés par l'attribution de compensation versée par la Ville de Poitiers)
- Subventions en hausse pour mettre en action les priorités données sur la vie associative, notamment :
  - + 100 k€ de l'aide à l'Université
  - subvention à l'Association Départementale d'Accueil et de Promotion des Gens du Voyage
  - subventions culturelles pour la concrétisation de la convention cadre de la stratégie culturelle et patrimoniale.

## L'épargne brute

En 2019, l'épargne brute devrait légèrement diminuer par rapport à 2018. Cette baisse est principalement due au manque à gagner du FPIC 2019, qui s'élève à 800 k€

⇒ à ce stade de la préparation budgétaire, l'épargne brute est prévue autour de 6,3 M€.

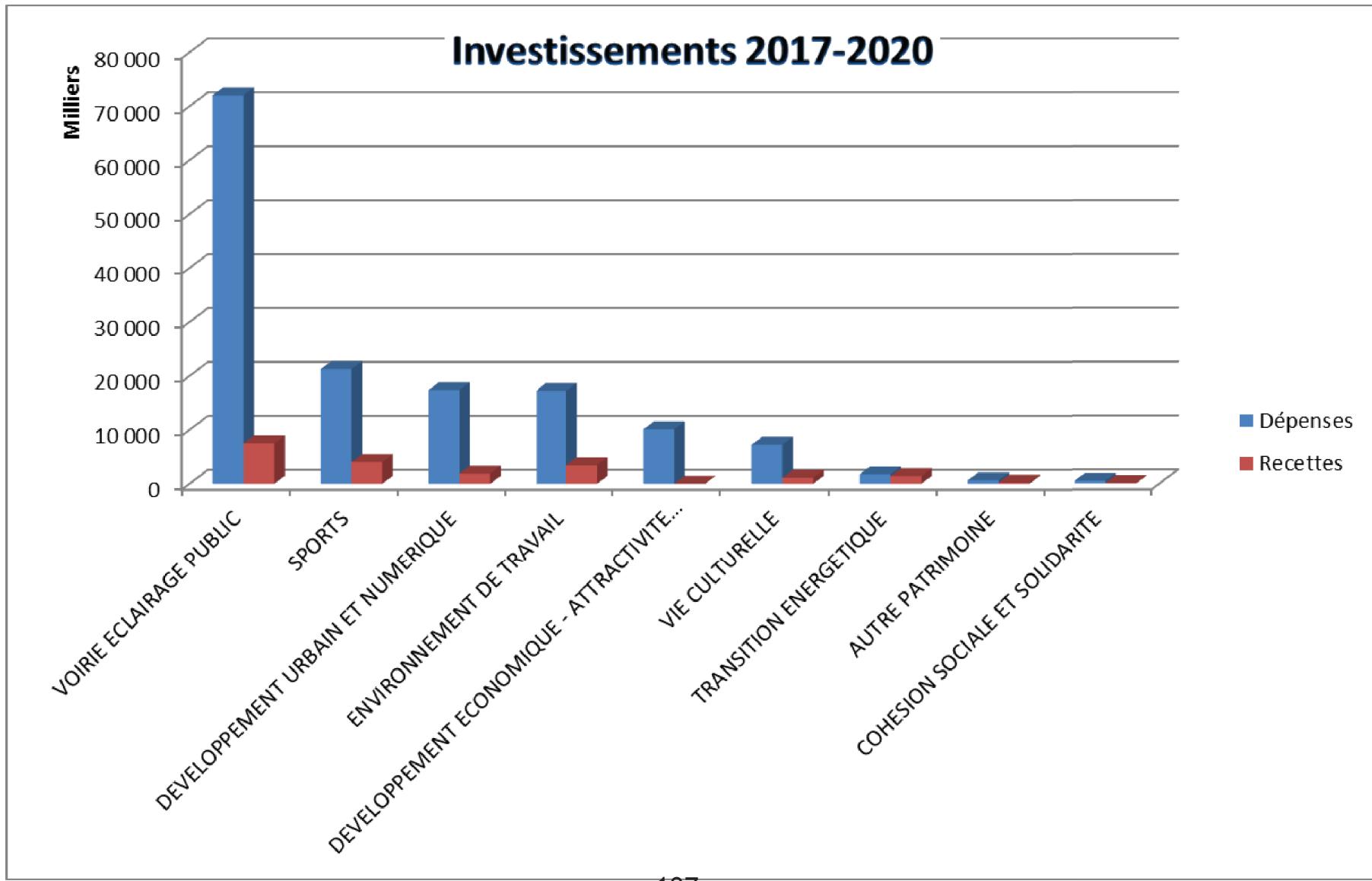
---

# L'INVESTISSEMENT

# La programmation Pluriannuelle d'Investissement

- La PPI 2017-2020 s'élève à 148,3 M€ en dépenses et 26,5 M€ en recettes soit 121,8 M€ en net.
- Arbitrages 2019 : maintien de la PPI en net, sauf pour les projets nouveaux (Arena, EESI, ligne Jardres-Mignaloux)

# La PPI par domaine



# La capacité de désendettement

- Respect du plafond de capacité de désendettement 12 ans
  - Ce ratio sera pour Grand Poitiers à fin 2019 inférieur à 9 ans (compte administratif)
- ↳ Évolution prévisionnelle du besoin de financement annuel à fin 2019 (emprunts nouveaux moins emprunts remboursés) = 13 M€

---

## **FOCUS SUR LES EMPRUNTS**

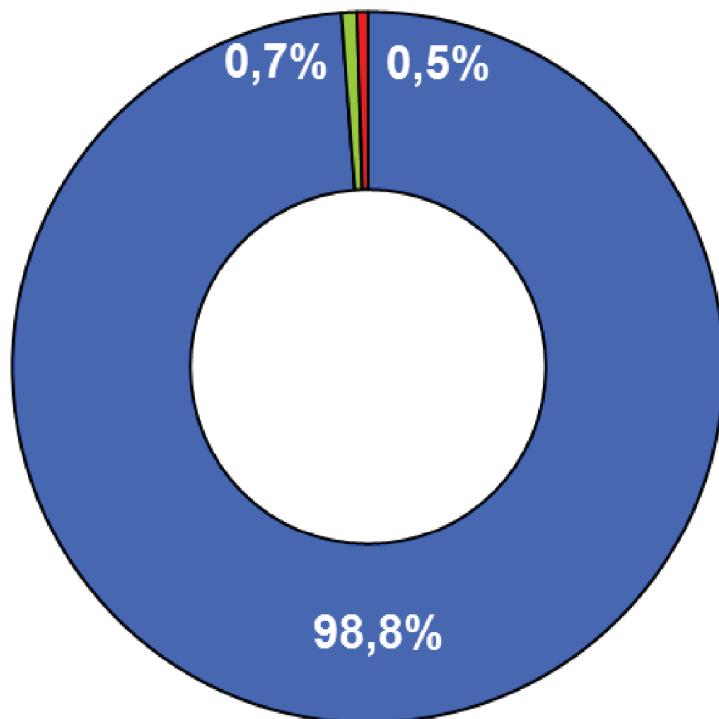
# Evolution des encours

Au 31/12/N en K€	2016	2017	2018*
PRINCIPAL	107 005	108 071	121 247
MOBILITES	25 428	29 319	33 846
EAU	27 453	27 251	26 899
ASSAINISSEMENT	22 127	22 624	22 751
PARKINGS	18 807	18 019	18 524
CTVD	17 134	15 239	13 528
LOCATIONS IMMOBILIERES	15 949	16 434	19 522
RESEAUX DE CHAUFFAGE	318	293	518
PAZIOTERIE	321	289	256
EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	439	398	705
ZONES D'ACTIVITES	1 331	1 251	1 167
CONSOLIDE	236 312	239 188	258 963

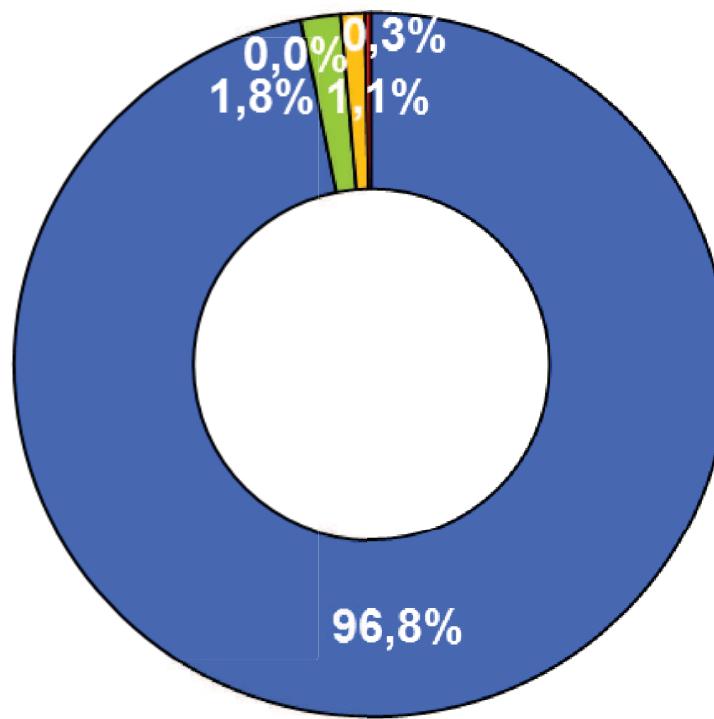
\*Estimation

# Répartition des crédits selon le degré de risque

Répartition de la dette  
de Grand Poitiers en consolidé



Répartition de la dette  
de la moyenne de la strate

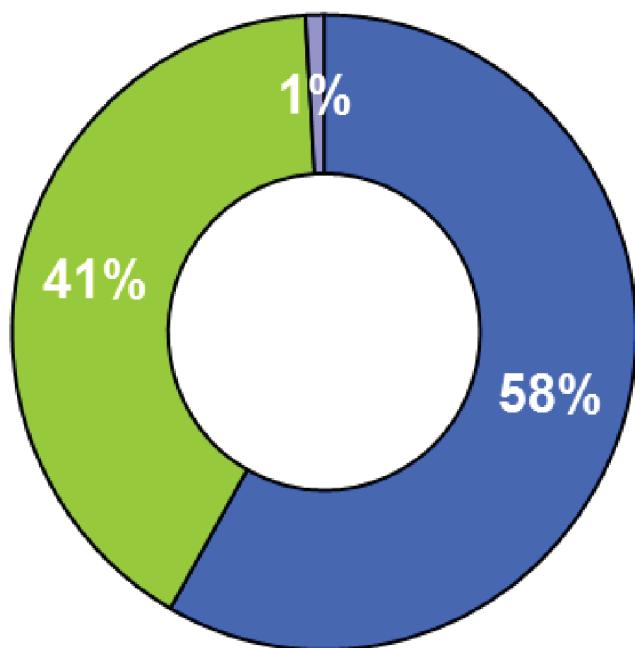


- Emprunts classiques
- Emprunts à risque faible
- Emprunts à risque limité
- Emprunts à risque marqué
- Emprunts toxiques

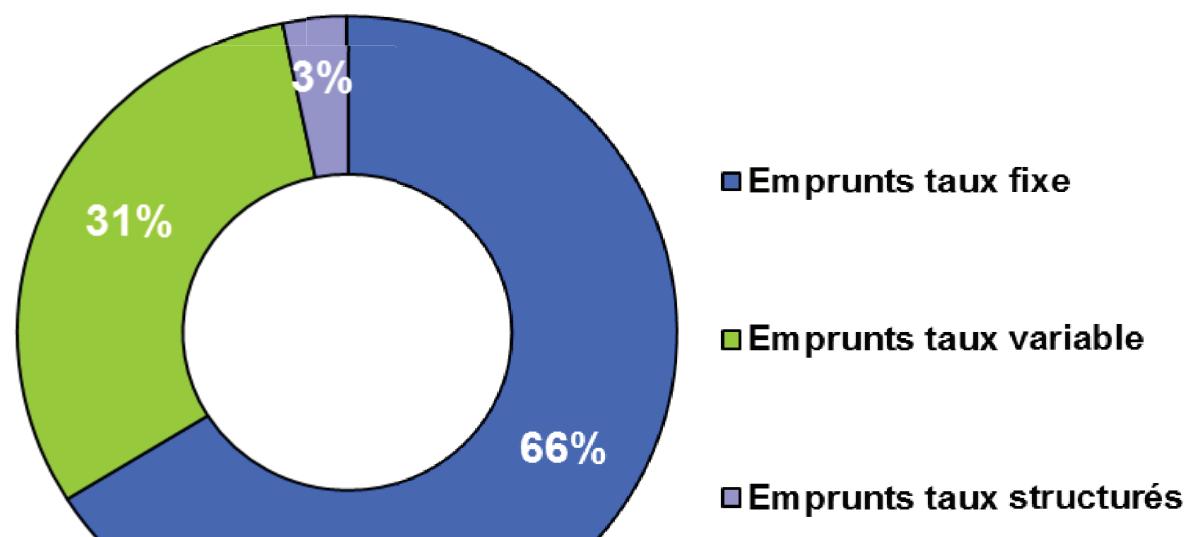
↳ 1 emprunt toxique dont le calcul du taux d'intérêt dépend de la parité dollar / franc suisse. Cet emprunt est toutefois plafonné à 6 % quelle que soit l'évolution de la parité dollar / franc suisse. L'encours de cet emprunt (1,2 M€) ne représente que 0,5 % de l'encours de dette de Grand Poitiers.

# Répartition des emprunts par type de taux

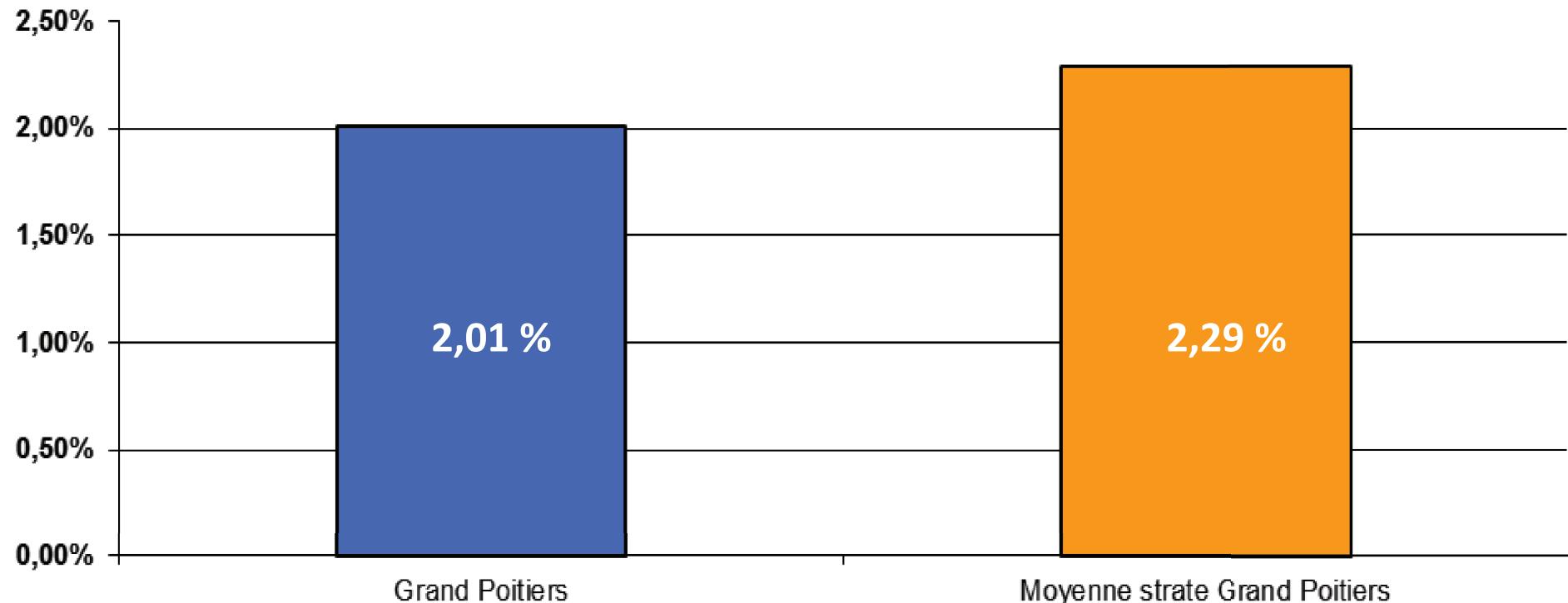
Répartition de la dette  
de Grand Poitiers en consolidé



Répartition de la dette de la moyenne  
de la strate



# Taux moyen

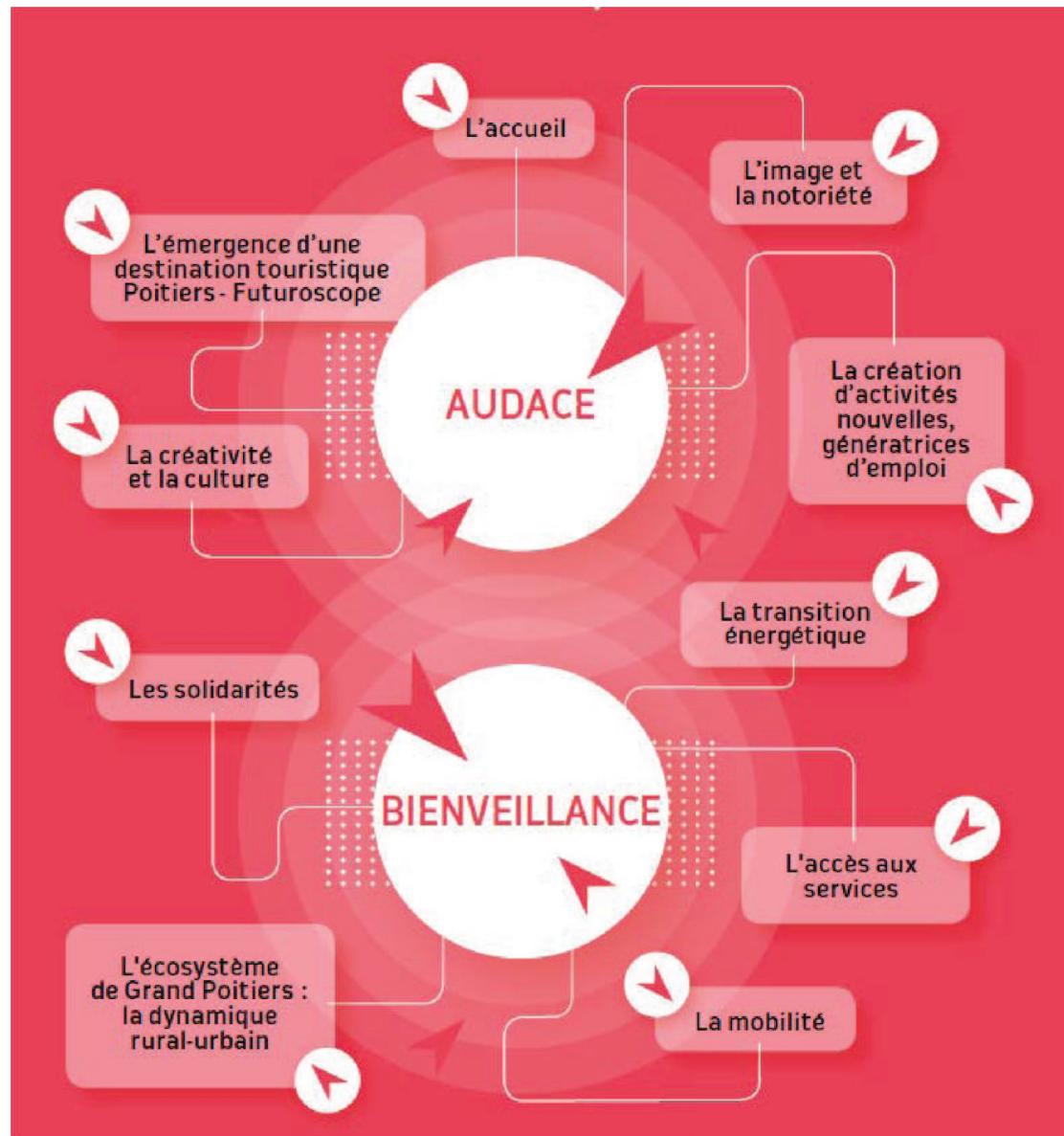


**Gain annuel estimé : 700 k€**

---

# **LES 10 DÉFIS DE GRAND POITIERS**

# Le budget par les 10 défis



---

## **LES BUDGETS ANNEXES**

# Budget annexe Eau

## Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018		OB 2019	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	14,2	17,7	14,5	17,9

## Investissement

Pour l'année 2019, les crédits de paiement s'élèvent à 6 558 032,24 € en dépenses (en hausse de 491 832,74 €) et 264 000,00 € en recettes (en baisse de 419 000 €).

# Budget annexe Assainissement

## Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018		OB 2019	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	11,1	14,6	11,9	15,3

## Investissement

Pour l'année 2019, les crédits de paiement s'élèvent à 10 862 349,84 € en dépenses (en hausse de 349 649,84 €) et 2 108 682,00 € en recettes (en baisse de 875 318,00 €).

# Budget annexe Mobilités

## Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018		OB 2019	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	23,4	25,8	25,9	27,4

## Investissement

Pour l'année 2019, les crédits de paiement seront autour de 6,7 M€ en dépenses (en hausse de 2,7 M€ de rephasage du non-consommé 2018)

# Budget annexe CTVD

## Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018		OB 2019	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	23,6	26,3	24,1	27,2

## Investissement

Pour l'année 2019, les crédits de paiement s'élèvent à 5 654 572,37 € en dépenses (en hausse de 3 762 552,37 €) et 15 000,00 € en recettes (en baisse de 676 000,00 €).

# Budget annexe REOM

## Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018		OB 2019	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	2,3	2,3	2,5	2,6

## Investissement

crédits d'investissement votés annuellement,  
en gestion classique.

# Budget annexe Réseaux de chauffage

## Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018		OB 2019	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	0,2	0,3	0,3	0,3

## Investissement

crédits d'investissement votés annuellement,  
en gestion classique

# Budget annexe Locations immobilières

## Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018		OB 2019	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	3,9	4,9	4,3	5,5

## Investissement

Pour l'année 2019, les crédits de paiement s'élèvent à 7 208 478,00 € en dépenses (en hausse de 4 713 208,00 €) et 896 500,00 € en recettes (en hausse de 896 500,00 €).

## Budget annexe Zones d'Activités

Ce budget est en comptabilité de stocks, sans projection particulière au moment des orientations budgétaires.

L'utilisation d'une sous fonction spécifique pour chaque zone d'activité permet de suivre individuellement chaque site.

# Budget annexe Equipements touristiques

## Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018		OB 2019	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	0,1	0,2	0,1	0,2

## Investissement

crédits d'investissement votés annuellement,  
en gestion classique

# Budget annexe Parkings

## Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018		OB 2019	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	3,9	4,8	4,1	5,0

## Investissement

Pour l'année 2019, les crédits de paiement s'élèvent à 2 321 990,60 € en dépenses (en hausse de 837 990,60 €) et 355 000,00 € en recettes (en hausse de 355 000,00 €).

# Budget annexe développement local

## Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	OB 2019	
	DEPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	0,2	0,2

## Investissement

Ce budget ne portera pas de projets d'investissement.